

# ALGERIE

LZAYER TILLELIT

الجزائر الحرة

DECEMBRE 1987

FORUM DU LIBRE DEBAT

PRIX : 10 FRANCS

Journal fondé par Ali Mécili

Directeur de la publication : Youcef Djedra

## Hors de la démocratie point de salut ! La démocratisation est l'affaire de toutes et de tous !

Le triomphe de la cause indépendantiste en Algérie ne peut être porté au bénéfice des dirigeants ou d'une institution quelconque de la révolution. C'est la mobilisation en profondeur et en permanence des masses qui a porté la révolution, malgré le fiasco technique du 1<sup>er</sup> novembre 1954, et malgré les luttes de pouvoir, personnelles ou claniques, qui n'ont cessé de diviser les organismes de direction.

L'atout majeur de la révolution était donc la démocratie sous sa forme exemplaire d'automobilisation. Le peuple algérien a su maîtriser son destin dans une épreuve particulièrement meurtrière et complexe, grâce à la politisation fervente et à la participation des femmes, des hommes, des enfants et des vieillards. Jusqu'à l'accession à l'indépendance, il a même empêché que les crises de direction ne compromettent la reconquête de sa souveraineté nationale. Parce que les luttes de clans militaro-policiers ont étouffé l'expression de la souveraineté populaire au lendemain de l'indépendance, l'Algérie n'a pas pu échapper à la dialectique effrayante des régimes antidémocratiques qui sévissent dans la majorité écrasante des pays du tiers-monde.

Après avoir liquidé le potentiel démocratique, gage immense d'une politique populaire de développement, les régimes successifs ont gaspillé les richesses économiques, politiques et morales du pays. Ils ont installé la misère sociale et culturelle et voué les Algériennes et les Algériens au désespoir.

L'appel de Londres, signé par Aït Ahmed et Ben Bella, il

y a deux ans, avait pour objectif fondamental de faire renaître l'espoir, en donnant l'exemple d'hommes politiques capables de faire taire les rancœurs et les considérations personnelles pour participer à une action politique destinée à redonner la parole au peuple.

Les mots d'ordre de « constituante algérienne souveraine », de pluralisme culturel, linguistique et politique, des droits de l'homme ont certainement cheminé dans la conscience des Algériennes et Algériens. Quelques jours après l'appel de Londres, le pouvoir faisait condamner des démocrates à de lourdes peines de prison, à la suite du procès de Medea qui restera « historique » dans les annales des parodies de justice.

N'est-il pas significatif que ce même pouvoir se soit cru, quelques mois après, contraint d'encourager la création d'une autre Ligue des droits de l'homme ? Il est vrai que les manifestations de Setif et Constantine ont rappelé l'existence des masses algériennes et que de nombreuses initiatives sous forme de grèves, d'associations et pétitions publiques reflètent une dynamique politique avec laquelle le pouvoir doit compter, ayant vainement cherché à la contenir ou la forcer à la clandestinité. La démocratie n'est le monopole de personne, elle doit être la préoccupation publique de chacun et de chacune ; elle deviendra irrésistible le jour où un consensus profond et pacifique la soutiendra.

Pour avoir cru en cette voie, milité contre toute conception élitiste, clandestine et conjuratrice de la lutte politique et pour avoir prôné une stratégie populaire et publique, Ali Mécili, le fondateur de *Libre Algérie*, a perdu la vie. Puisse son courage et sa lucidité inspirer esprit d'initiative et de responsabilité.



## Rogne et grogne à l'université

## Il y a deux ans, l'accord de Londres

### SOMMAIRE

#### DEBAT

Questions d'histoire  
page 2

#### DROITS DE L'HOMME

Ali Mécili :  
état de l'enquête  
page 3

#### POLITIQUE

Deux bougies pour Londres  
pages 4 et 5

#### SOCIETE

Vous avez dit logement ?  
Libéralisme sans libertés  
page 6

#### ECONOMIE

SONACOTRACH-GDF  
OUA : le sommet  
de l'impuissance  
page 7

#### MEMOIRE

L'assassinat de Abbane :  
une double tragédie  
page 8

Interview de Mamchaoui  
page 9

#### IMMIGRATION

Entre le retour et le chômage  
Main-d'œuvre au noir  
page 10

Racisme et discrimination  
en France  
Manifestation  
contre le racisme  
page 11

#### DIPLOMATIE

Algérie, Libye :  
cherche union désespérément  
page 12

#### INTERNATIONAL

Le sommet arabe  
extraordinaire  
Tunisie : quel changement ?  
page 13

#### CULTURE

« La Prise de Gibraltar »,  
dernier roman de Boudjedra  
page 14

Aït Menguélet :  
la Mutualité affiche complet  
« Femmes d'Algérie »,  
de J. Déjeux  
page 15

#### ACTUALITE

Rogne et grogne à l'université  
Brèves  
page 16

M 2335 - 8 - 10,00 F



# Questions d'histoire

Le numéro spécial de *Libre Algérie* daté de juillet-août-septembre 1987 a suscité une mise au point co-signée par Mourad Oussedik et Ramdane Redjala. Elle est publiée dans son intégralité.

La parution du dernier numéro de *Libre Algérie* consacré aux « années d'indépendance » ne peut laisser indifférent tous ceux qui s'intéressent à l'histoire récente de notre pays et à son devenir. (...) Nous voulons toutefois apporter quelques éléments d'information sur deux événements importants qui apparaissent dans la chronologie et qui ne reflètent pas, selon nous, la vérité historique

## A propos du premier congrès de l'UGTA

Le premier congrès de l'UGTA qui s'est tenu du 17 au 20 janvier 1963, à propos duquel vous écrivez : « *Intervention du BP pour éliminer la direction ouvrière* ». Mise en place d'une direction plus souple. « *L'UGTA est devenue, sous l'égide du FLN, une de ses organisations nationales*. » (Bitat). La référence à la citation<sup>1</sup> de Rabah Bitat, alors que son influence était négligeable et en citant seulement le sigle du BP dont Mohamed Khider était encore secrétaire général, vous occultez consciemment ou non les noms de ceux qui ont largement et concrètement contrôlé le déroulement du congrès du début jusqu'à la fin, à savoir le président du conseil, Ahmed Ben Bella, et son ministre du Travail. Or, ces deux derniers ont joué un rôle déterminant dans l'organisation et l'orientation des débats et naturellement sur les décisions entérinées.

Faut-il rappeler que c'est le chef de l'Etat qui, le premier, délimita le cadre idéologique et politique de ce congrès ? Ainsi, dans son allocution d'ouverture, il souligna clairement ses préférences pour l'existence d'un parti unique et d'une seule pensée. « *En Algérie, pour le bien de notre action, l'exigence fondamentale, c'est qu'il y ait une seule pensée politique (...). La démocratie qui veut différents partis, nous ne l'avons pas retenue, ce n'est pas une médecine valable* ». Puis s'adressant aux congressistes, il leur demanda de se garder de l'ouvriérisme : « *Eh bien, si nous continuons, si les ouvriers continuaient à revendiquer dans la même perspective, je le dis sans ambage, et bien les ouvriers*

voudraient constituer une catégorie de privilégiés, alors que le fellah touche deux cents francs de salaire par mois<sup>2</sup>. »

Cette déclaration qui prenait pour cible la classe ouvrière était prononcée en présence de nombreuses personnalités politiques, notamment Ferhat Abbas, Hocine Aït Ahmed et Mohamed Lebjaoui. Dès lors, les partisans de l'autonomie syndicale savaient à quoi s'en tenir. Cette intrusion directe des responsables politiques dans le mouvement syndical allait s'accroître et se durcir par des apparitions fréquentes de Boumaza et moins fréquentes de Ben Bella tout au long de ces assises. Mieux, des hauts fonctionnaires du ministère du Travail étaient chargés de suivre les débats sans interruption.

Quant au secrétaire général du BP, Mohamed Khider, il ne rentra d'une longue tournée au Moyen-Orient que le 18 janvier dans la soirée à 20 heures. Son intervention lors de la clôture du congrès fut moins brutale et moins agressive. Tout en regrettant l'absence de représentation de la paysannerie algérienne, il rendit hommage à la classe ouvrière. « *Le nationalisme est né dans la classe ouvrière. Elle avait et elle aura toujours ses propres problèmes, mais alors elle avait oublié ses propres revendications pour s'engager dans un acte de foi extraordinaire, alors que rien n'existait, alors qu'aucune possibilité n'était offerte pour sauvegarder la libération du pays* ». »

Reste à examiner le rôle de Rabah Bitat dont la présence à ce premier congrès fut plutôt discrète. Son discours du 20 janvier, après celui de Ben Bella mais avant celui de Khider, fut des plus modérés. Il se contenta de rappeler le devoir des militants du FLN au sein de la classe ouvrière. « *Le parti ne permettra en aucune façon à ses militants de s'imposer dans les organisations nationales si ce n'est par leur qualité et selon les règles de la démocratie*. (...) *Il s'opposera également à ce que certains utilisent les syndicats afin de les transformer en véritable parti politique* ». »

Rappeler ces quelques vérités ne disculpe ni Mohamed Khider ni Rabah Bitat d'avoir contribué à la domestication du mouvement syndical. Mais la

mort du premier et les fonctions actuelles du second au sein de l'Etat ne doivent pas servir de prétexte à travestir l'histoire. Car, sur ce point précis et au vu des documents officiels, les responsabilités de Ben Bella et Boumaza sont autrement plus accablantes.

## Sur les accords FLN-FFS de 1965

Le deuxième point important qui a retenu notre attention est relatif au communiqué publié par le FFS le 16 juin 1965 au sujet duquel vous notez hardiment : « *Accord signé entre le FLN parti unique gouvernemental et le Front des forces socialistes (FFS) dirigé par Aït Ahmed. Cet accord fonde le multipartisme* ». Il nous semble qu'avant de soutenir une telle affirmation, il aurait fallu relire le contenu du communiqué en question où nulle part il n'est fait allusion au pluripartisme. Ceux qui veulent faire accréditer de telles allégations traitent l'histoire récente de notre pays avec beaucoup de légèreté.

C'est méconnaître les rapports de forces et la situation politique qui prévalait en ce mois de juin 1965. Car, fort de son « charisme », de la quasi-totalité des pouvoirs qu'il détenait — du moins formellement — en vertu de l'article 59 de la Constitution, depuis la guerre algéro-marocaine d'octobre 1963, Ben Bella n'a jamais songé à envisager l'existence d'un parti autre que celui qu'il dirigeait.

Face à des opposants divisés et exilés, à un FFS laminé et aux abois, dont plus de trois mille militants ou sympathisants étaient en prison ou dans les camps, le chef de l'Etat tenait ou croyait tenir le haut du pavé. Et si une idée aussi saugrenue, sur le multipartisme, a pu un instant traverser l'esprit de quelques opposants, le discours de Ben Bella à Sidi Bel Abbes le 17 juin le ramène à la dure réalité. Pour le président de la République, il n'y a pas eu de négociations entre le FLN et le FFS. La fin du terrorisme en Kabylie, dans l'Algérois et le Constantinois signifie tout simplement que les « égarés » ont retrouvé le « droit chemin ».

Après avoir dressé le bilan des réalisations du gouvernement, Ben Bella évoque les sujets politiques en ces termes : « *Je saisis cette occasion pour aborder un sujet d'actualité, un sujet sur lequel je voudrai dissiper toute équivoque et tout d'abord situer*

les commentaires d'une certaine presse qui nous a habitués à ce genre de procédé sur ce qu'elle appelle le « conflit » qui existerait au sein de la direction révolutionnaire en Algérie. Je voudrai répondre à cette presse en lui disant une fois de plus qu'elle est certain, c'est qu'il y a une direction révolutionnaire socialiste unie. (...) Eh bien, en Algérie, il y a une révolution socialiste, un pays, un régime et une direction plus unie que jamais, plus décidée à faire face aux complots d'où qu'ils viennent, et surtout extérieurs. Quant aux complots intérieurs, je voulais justement en parler. Voici quelques jours, hier précisément, un communiqué de l'organisation qui s'appelait le FFS<sup>4</sup> a annoncé qu'elle avait décidé de cesser toute activité en Kabylie. (...) Le communiqué appelle donc quelques réflexions. D'abord, il n'y a pas eu et il ne saurait avoir de discussion entre un pouvoir légal d'Etat et quelques éléments qui ont pu se tromper. Certes, des contacts ont eu lieu et ces éléments du FFS ont décidé de cesser toute activité.

Cela signifie à nos yeux qu'il ne peut y avoir de doute sur ce que nous voulons faire et notamment l'unité du parti. Dans ce pays, il n'y aura jamais d'autre parti que le FLN, il ne saurait y avoir et il n'y aura jamais ce que l'on pourrait appeler l'union nouvelle, nous sommes dans ce pays organisés, les révolutionnaires sont unis. (...) Maintenant que les choses sont redevenues naturelles, maintenant que les Algériens peuvent dire que nous avons fini avec les errements de certains, maintenant que notre peuple est uni, et bien, l'Etat, le chef de l'Etat même, n'hésitera pas à prendre des mesures de générosités que nous avons l'habitude de prendre dans ce pays<sup>5</sup>. »

C'est à dessein que nous avons reproduit de larges extraits du discours prononcé par Ben Bella le 17 juin 1965, afin de ne pas déformer les faits et dans lequel il a réaffirmé avec insistance la nécessité du parti unique et par conséquent le rejet du multipartisme. L'écriture de l'histoire exige une grande probité intellectuelle et la présence vivante de personnes impliquées dans les événements ne doit pas conduire à pratiquer le mensonge et la falsification.

☆ Le titre et les intertitres sont de la rédaction.

1. Citation exacte : « *Au cours de la lutte de libération nationale, votre centrale est devenue un des organismes de la révolution*. » *Le Peuple*, 21 janvier 1963.
2. *Al-Chaab*, 18 janvier 1963.
3. *Le Peuple*, 21 janvier 1963, R. Bitat faisait sans doute allusion à l'action du PRS au sein de l'UGTA.
4. Remarquons que Ben Bella considère le FFS comme un complot intérieur.
5. *Le Peuple*, 18 janvier 1965.

## REPONSE DE LA REDACTION

Les précisions apportées par ce texte sont intéressantes à plus d'un titre, mais il n'en demeure pas moins que nous divergeons sur l'appréciation, la signification et la portée des accords FLN-FFS du 16 juin 1965. S'il est vrai que le communiqué du 16 juin 1965, qui demeure d'ailleurs introuvable, ne mentionne pas un accord explicite sur la fondation du multipartisme — dont acte —, on peut, cependant, penser qu'il y a eu entente tacite sur un bipartisme « larvé », première étape vers la multiplicité des partis. Une chose est sûre, l'accord FLN-FFS s'était fait envers et contre l'ANP et son chef, Boumédienne. Le discours de Ben Bella, le 17 juin, pouvait être interprété comme un gage d'assurance à l'adresse de l'ANP. Du reste, cette dernière ne tardera pas à réagir, et deux jours plus tard, le 19 juin, déposera Ben Bella par un putsch. Ainsi, chacun de nous interprète à sa façon un événement crucial de l'histoire récente de l'Algérie, mais loin de nous l'idée de mensonge et de falsification. Au contraire, *Libre Algérie* qui se déclare « Carrefour du libre débat » a pour tâche d'informer le public et entend accomplir son « devoir de vérité » comme l'affirmait Ali Mecili en conclusion du premier éditorial du journal en août 1986. Le reste est du domaine du débat, il est ouvert.

## Affaire Mécili : état de l'enquête

De nouvelles entraves dans la bonne marche de l'enquête sur l'assassinat d'Ali Mécili ont été mises en évidence, ces derniers temps, par les révélations de journaux français. Ces derniers ont puisé leurs informations à partir, essentiellement, d'une lettre de la défense adressée au juge, rendue publique par la partie civile, et dans laquelle on apprend qu'un inspecteur de la brigade criminelle qui venait de retrouver la trace d'un des organisateurs du crime en Corse a été rappelé à Paris par son supérieur hiérarchique. Si l'enquête en France s'accommode de la réciprocité sécuritaire et subit les conséquences de la « raison d'Etat », en Algérie, en revanche, les remous de l'affaire Mécili éclaboussent les responsables de la Sécurité militaire, principalement le général Medjoub Lakehal-Ayat, limogé le 20 octobre dernier et remplacé par le colonel Mohamed Betchine, ancien responsable des IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> Régions militaires et membre du comité central du FLN.

Après une première émotion, provoquée par l'expulsion précipitée, le 14 juin dernier, d'Abdelmalek Amellou par les soins de Robert Pandraud, ministre délégué à la Sécurité, l'on découvre, avec stupéfaction, que d'autres événements ont entravé la bonne marche de l'enquête et, en corollaire, le fonctionnement de la justice. En effet, au moment même où Abdelmalek Amellou était entre les mains de la police, entre le 10 et le 14 juin 1987, et qu'il se contredisait sur ses liens avec un certain Sami, de son vrai nom Hamid Nennouche, un inspecteur de la brigade criminelle enquêtant sur ce der-

Le Comité pour la libération des emprisonnés pour délit d'opinion en Algérie (CLEDOA), dont maître Mécili était conseiller, a réagi le 8 octobre 1987 à l'enquête sur l'affaire Mécili : « Comment peut-on prétendre défendre en France et dans le monde les libertés démocratiques et permettre dans le même temps qu'un défenseur estimé des droits de l'homme soit abattu sur les trottoirs de Paris en toute impunité ? Militant pour la libération de tous les emprisonnés pour délit d'opinion en Algérie, le CLEDOA, qui est solidaire et participe aux activités du comité Vérité et justice pour Ali Mécili, exige des autorités françaises toute la diligence nécessaire à l'aboutissement de cette affaire et que la justice soit rendue, persuadé avec beaucoup de démocrates que la justice doit passer avant la raison d'Etat dans un Etat de droit. »

nier en Corse est rappelé à Paris, le 11 juin, par ses supérieurs, rendant ainsi impossible la confrontation entre les deux truands. On sait que la police avait, dès cette époque, des indices sérieux établissant le lien entre Amellou et Sami, tous deux proxénètes, les informations leur ayant été fournies par la Brigade des stupéfiants et du proxénétisme, elle-même renseignée par un indicateur du « milieu ». Ces renseignements, de

toute première importance, sont parvenues à la criminelle dans le courant du mois de mai, alors qu'Amellou était parti en toute liberté se réfugier à Alger, le soir même de son forfait, le 7 avril 1987.

Une partie de ces informations, qui semble avoir été retenue par la police, n'arrive qu'au compte-goutte sur le bureau du juge ; encore faut-il, pour cela, attendre la mi-octobre. Si bien que, pendant ces quatre jours de juin (entre le 10 et le 14) durant lesquels la police détenait Amellou et un ordre de mission de la Direction Centrale de la Sécurité Militaire dûment établi au nom du truand, désigné au grade civil, madame Canivet-Beuzit n'a pas cru nécessaire d'entendre le proxénète, encore moins de l'inculper. Sans doute la volonté politique l'a emporté sur les besoins de l'enquête car ce témoin capital est encombrant. Il est plus que ça.

### Amellou est le tueur

Selon les révélations que publieront, par la suite, plusieurs journaux, Amellou est d'abord l'organisateur, puis l'exécuteur du crime. Cette dernière hypothèse semble vraisemblable ; elle est en tout cas soutenue avec conviction par le *Canard enchaîné* dans son édition du 18 novembre 1987. L'affirmation du célèbre journal satyrique est établie à partir d'une enquête menée dans le « milieu ». Elle corrobore et recoupe les informations parues auparavant dans la presse française, désignant clairement la responsabilité des services de renseignements du régime d'Alger. Selon le *Canard enchaîné*, dès le mois de janvier 1987, un appel d'offres est lancé dans le « milieu » pour l'assassinat d'une personne dont le nom est soigneusement caché. Le contrat proposé s'élève huit cent mille francs (cent soixante-dix mille à la commande, le reste sur résultat). Sami fut le premier à répondre à l'offre du boiteux qui se nomme en réalité Abderrahmane El-Jahzali Guedere, direc-

teur de la recherche scientifique à Alger. Ce dernier agit sur ordre du commandant Kader. Apeuré ou par changement de tactique, Sami se rétracte mais s'engage à trouver un tueur. Entre-temps, il encaisse les cent soixante-dix mille francs de la commande. C'est alors qu'Amellou entre en scène et le lieu des tractations se déplace de Saint-Ouen à Paris au bar-restaurant *le Berbère*, boulevard Saint-Martin. Là, en compagnie de Sami,

autres les raisons du retard d'arrivée de la deuxième partie de la commission rogatoire, qui contenait pourtant des renseignements fort utiles et qui, transmise à temps, aurait rendu difficile l'expulsion d'Amellou. Du moins sur le plan strictement judiciaire, toutes considérations politiques mises à part.

Quant à Sami, depuis que sa trace a réapparu furtivement en Corse, on demeure sans nouvelle de lui. D'aucuns pensent

dos de la démocratie et de la cause des droits de l'homme.

Mais, à Paris, rien n'est encore définitivement joué. Des paramètres inattendus peuvent à tout moment surgir pour influencer dans le sens du triomphe de la justice. Et du côté de madame Canivet-Beuzit, les choses peuvent bouger plus rapidement. Si alors la justice résiste aux intrusions du pouvoir politique en France, les choses vont certainement se précipiter en Algérie.

### L'ASSASSINAT POLITIQUE EST AUSSI UN CRIME

Dans un communiqué rendu public le 5 décembre 1987, le Collectif contre la répression en Algérie a dénoncé l'assassinat politique dont a été victime Ali Mécili. S'adressant particulièrement à l'opinion française, le CCRA indique que :

*Ali Mécili, qui était parfaitement intégré dans la société française, avait mis sa générosité au service de ces valeurs républicaines dont vous vous revendiquez aujourd'hui. Mais de n'avoir rien voulu renier de ses racines lui a coûté la vie. Votre autorité morale et l'amitié que vous lui portez nous fondent à penser que vous exigerez immédiatement que justice soit rendue. Ali Mécili est mort pour son attachement au respect des droits de l'homme dans le monde, nous voulons croire que vous ne laisserez pas la France organiser sa seconde mort en assassinant la vérité.*

Paris, le 5 décembre 1987  
Comité algérien pour les droits de l'homme (CCRA)  
11, rue de Lesdiguières  
75004 Paris

Amellou rencontre le « commandant » Kader et, semble-t-il, conclut le contrat criminel. Le 7 avril 1987, vers 22 h 30, il passe à l'exécution de l'abominable œuvre et, très tard dans la soirée, s'envole à destination d'Alger.

### Une enquête qui piétine

Arrivé à Alger où il « récupère » une boîte de nuit, Amellou est « balancé » par le « milieu ». Son téléphone à Paris est mis sur table d'écoute. Deux conversations intéressent au plus haut point les enquêteurs : dans l'une il rassure sans doute Sami, lui disant « ne t'en fait pas, l'argent est en Corse » et, dans l'autre, il demande à sa compagne, streap-teaseuse, Fatima Belaïli, de ne pas fréquenter les grandes surfaces dans le courant du mois de juin. Dès lors, on peut penser, lorsqu'il rentre imprudemment d'Alger à Paris le 10 juin, que deux juges pouvaient exiger de l'interroger : madame Canivet-Beuzit à propos de l'assassinat de Ali Mécili et monsieur Boulouque dans le cadre de l'instruction des affaires de terrorisme. On sait ce qu'il en a été.

Au constat de toutes ces carences, la défense a expressément demandé à madame Canivet-Beuzit de réactiver l'enquête. Dans une lettre datée du 4 novembre 1987, les avocats de la partie civile maîtres Leclerc et Lachaux demandent au juge des éclaircissements sur plusieurs points sombres du dossier, entre

qu'on l'a fait disparaître. Mais où et comment ?

### Compréhension de Paris

Le deuxième aspect de l'affaire Mécili est diplomatique. Là aussi les portes sont bien verrouillées. Pire, on est effrayé de l'accommodement des pays démocratiques aux pratiques des Etats totalitaires, le plus souvent dirigés par des services de sécurité en dehors de l'instance politique. Sur ce terrain, qui leur est propre, les dictatures sont frémement imbattables dans leur duel avec les démocraties. C'est plutôt le contraire qu'il faudrait tenter concernant les relations



avec le régime d'Alger, la quasi-totalité de la classe politique française succombe à ce nouveau type de rapports internationaux. D'ailleurs, l'opposition n'a pipé mot de cet attentat qui a coûté la vie à un citoyen français en plein centre de Paris. La nature de ces liens basés sur la compréhension mutuelle risque de se faire sur le

Quant au nouveau chef de la SN, c'est un illustre inconnu si ce n'est qu'il est de formation arabe, c'est à dire le contraire de El Hadi Khediri qu'on présente dans la coulisse comme un francophile. Dans tout cela, de quel poids va peser l'affaire Mécili ? L'avenir nous le dira.

Tewfik MELLOUL

# Deux bougies pour Londres

Il y a deux ans se rencontraient deux chefs historiques de la révolution algérienne, Hocine Aït Ahmed et Ahmed Ben Bella, pour lancer un appel au peuple algérien dans le but de démocratiser les institutions nationales et la société. Cet événement, commenté diversement à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, parfois avec passion, a éveillé l'intérêt de l'opinion publique à la politique et a mis en évidence le desarroi du régime.

La rencontre de Londres est doublement symbolique, tout d'abord sur le plan de la mémoire collective, soudainement réactivée, ensuite sur le plan politique, par la clarté et l'originalité des positions du manifeste. Manifeste qui se veut un appel au peuple algérien et non une alternative de gouvernement.

L'impact de l'événement et ses conséquences peuvent être sondés à travers deux axes : la société et le pouvoir. Les slogans des manifestants de l'Est-Algérien, au mois de décembre 1986, qui avaient scandé les noms de Aït Ahmed et de Ben Bella, montrent que les ressorts psychologiques du peuple ne sont pas brisés malgré la dictature et, du coup, infligent un cinglant démenti aux spéculations les plus malveillantes et aux avis les plus sceptiques. Quand au régime, qui a senti très tôt le danger, il a essayé de casser le processus avant et après la conclusion des accords de Londres, jouant tour à tour la dissuasion, la désinformation et, enfin, l'assassinat. Mais les résultats sont là, perceptibles au niveau de la société. Ils sont loin d'être négligeables même si, ici et là, il demeure des incompréhensions, des circonspections voire de l'hostilité. C'est cela aussi la démocratie.

Beaucoup de gens furent étonnés d'entendre ou de lire qu'Aït Ahmed et Ben Bella, deux hommes que tout a séparé depuis l'indépendance, se soient rencontrés le 16 décembre 1985 à Londres, non pour participer à quelque conférence d'ordre his-

torique mais bel et bien pour signer un manifeste politique.

Dans d'autres pays, exceptés l'Algérie et les Etats totalitaires, cet événement n'aurait pas surpris mais aurait suscité de la réflexion et non la passion et l'émotion. Cette réaction irrationnelle est aussi le produit de notre société dont la dépolitisation est sciemment entretenue. Le régime, en effet, a déployé d'immenses moyens pour empêcher l'expression de l'opinion publique. Celle qui juge et qui tranche librement.

Nombre de personnes ont immédiatement réagi favorablement à l'annonce de la signature de l'accord. Globalement, ils ont salué l'importance du geste qu'ils ont considéré comme un exemple de tolérance, puis dans un deuxième temps ils se sont reconnus dans les propositions du texte.

Sur le plan médiatique, l'événement a été tout de suite perçu comme très important. La personnalité des chefs historiques de la révolution algérienne a joué énormément dans ce sens. Il a même permis d'éclipser la réunion du comité central du FLN, préparant « l'enrichissement de la charte », de telle manière que la presse nationale a été mise dans l'obligation de réagir, et a contribué au retentissement encore plus grand de l'événement.

## Redonner l'espoir

Les signataires de l'appel de Londres ont pris soin de signaler qu'ils ne constituent pas une équipe de rechange gouverne-

mentale. Dès lors, l'appel prend toute sa signification : il est avant tout dirigé vers la société et non vers les états-majors politiques. L'idée d'un regroupement ou

mérite de lever les équivoques et de rassembler autour d'un texte concis et dense deux hommes aux tempéraments différents et aux itinéraires parallèles parfois



d'un front politique autour d'un texte qui ne serait qu'une succession de slogans n'aurait aucun sens. Cet appel au rassemblement est destiné aux citoyens et aux citoyennes dans le but de les arracher au désespoir dans lequel les a confinés le pouvoir.

Les masses doivent reprendre leur droit à la parole grâce à l'initiative politique et à l'esprit de responsabilité dans une stratégie pacifique et publique. C'est dans les cercles, les comités, les associations, les syndicats et les partis. C'est dans ce cadre qu'ils acquièrent de la dignité, et leurs rapports s'en trouveront valorisés. De la même manière que le manifeste interpelle et prend à témoin le peuple, il pose les premiers jalons d'un processus démocratique, symbolisé par deux valeurs fondamentales, la pluralité dans toute sa dimension et le respect intégral des droits de l'homme. Ces idées ont le

conflictuels. Ali Mécili, l'un des promoteurs de ce manifeste, disait à ce propos : « Le pluralisme d'aujourd'hui garantit le pluralisme de demain. »

Aussi, la symbolique historique des retrouvailles entre deux chefs de l'Algérie combattante transcende l'impératif de respect. Un des points forts du manifeste concerne la revendication de la pluralité culturelle et linguistique de l'Algérie par la reconnaissance de la langue berbère, notamment. Il était d'autant plus important de faire cette affirmation que la question berbère n'a cessé d'empoisonner le débat politique algérien à cause de la volonté du pouvoir (et plus largement de certains secteurs de l'opposition) de reléguer ce débat à l'arrière-plan.

L'accord de Londres a eu l'immense mérite de ne pas l'éluder et de proposer des solutions positives.

## L'impact sur la population

L'impact de l'appel de Londres sur la société algérienne ne peut être évalué sérieusement, faute d'instrument démocratique comme les sondages ou des élections où la population puisse s'exprimer librement. Néanmoins, tel qu'il peut être appréhendé à travers les témoignages des citoyens, d'observateurs et de militants, il ne fait aucun doute que le cheminement de l'esprit de Londres est réel dans la société. Il a redonné espoir à une partie de la population qui ne comprenait pas les déchirements de l'opposition. Le signe le plus révélateur de l'expression publique de l'opposition démocratique sur la société s'est manifesté dans l'Est-Algérien, fief du régime, à la fin de l'année 1986, juste un an après la signature de l'appel de Londres, au cours d'une manifestation de « ras-le-bol » contre la détérioration des conditions de vie. Manifestation dans laquelle des mots d'ordre de solidarité avec les dirigeants exclus de la gestion des affaires et contraints à l'exil, Ahmed Ben Bella et Aït Ahmed, ont fusé. Ces mots d'ordre, les rapports des services de sécurité n'ont pas oublié de les mentionner, on pourrait même croire

Hocine Aït Ahmed et Ahmed Ben Bella lors de la Conférence de Londres.



qu'ils n'ont entendu qu'eux et que cela a justifié la violence pour réprimer les manifestants.

Si l'appel de Londres a été indéniablement entendu dans la société algérienne, dans l'opposition on peut parler de choc psychologique. Nombreux, en effet, sont les partis ou groupes contraints à la clandestinité pour s'exprimer qui ont répondu positivement à cet accord. Tous ont salué ce premier pas, préfigurant un dialogue de qualité entre opposants. Beaucoup pensent qu'il aura une suite qui reste à définir où bon nombre d'entre eux comptent prendre leur place.

Par ailleurs, si l'accord a légitimé l'expression de l'opposition dans l'opinion publique, sa durée, la personnalité de ses initiateurs, leur capacité de passer outre leurs divergences passées et présentes ne peuvent qu'accentuer sa crédibilité. Pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie indépendante un accord a duré aussi longtemps, signé de surcroît par deux personnalités ayant un lourd contentieux dans le passé. Ce fut une prouesse politique réalisée malgré le climat de menace et de dénigrement, malgré les « coups de frein » des états-majors des formations politiques, malgré l'impossibilité, parfois, de surmonter les divergences sur l'évaluation de certains problèmes. Mais cette discussion qui a été au fond des choses ne pourra qu'avoir des effets bénéfiques et gagner au combat pour la démocratie de nouvelles couches militantes. L'opposition s'en trouve redynamisée, à preuve la multiplication des réunions publiques organisées en son nom propre à l'étranger et de manière plus discrète à l'intérieur du pays.

## Les craintes du pouvoir

Toute action de l'opposition ou même d'un simple groupe non contrôlé par le pouvoir, fût-elle la plus bénigne, est mal ressentie par le régime. C'est sa nature totalitaire qui l'exige.

C'est la raison pour laquelle l'appel de Londres est craint et combattu, car non seulement il contredit la stratégie et l'analyse du régime, mais surtout à cause du fait qu'il engage deux figures historiques de la révolution algérienne et des premières années de l'indépendance et permet de réactiver une mémoire collective que le pouvoir a voulu étouffer.

Dès qu'il a eu connaissance des tractations entre Ben Bella et Aït Ahmed, le régime a réagi par la dissuasion. A la réalisation du projet, il est passé à un autre stade en déclenchant une campagne de dénigrement et d'hystérie par le biais de la presse nationale. Comme cela n'était pas suffisant, le gouvernement s'est décidé à employer des moyens plus musclés. Il est intervenu directement à l'étranger, en France, en Espagne pour empêcher l'opposition d'agir et lui ôter ses moyens d'expression. Choissant la France, base principale de l'opposition pour des raisons évidentes, les autorités algériennes ont demandé et obtenu l'interdiction d'El Badil, journal proche du MDA, parti

de Ben Bella, qui existait pourtant depuis quatre ans et qui n'avait jamais eu à souffrir de la moindre mesure d'interdiction ou de censure auparavant. Cela ne fut pas suffisant puisque Chadli obtint du gouvernement français en octobre 1986 l'expulsion vers l'Algérie de nationaux, en l'occurrence treize militants et

sympathisants du MDA, dont Mécili a obtenu, *in extremis*, l'annulation, les empêchant ainsi de se retrouver entre les mains de la Sécurité militaire algérienne. Mais le sommet de cette stratégie policière fut atteint le 7 avril dernier par l'assassinat de Ali Mécili, dirigeant du FFS et porte-parole de l'opposition.

La succession des événements montre à l'évidence la panique du pouvoir algérien devant un possible regroupement de l'opposition.

En optant pour une stratégie de peur et de l'assassinat, le pouvoir veut faire pression sur les différents protagonistes et, partant, acculer les opposants à

retourner dans l'isolement en les poussant vers de nouvelles formes de clandestinité, terrain propice à l'action efficace et discrète de l'action de la Sécurité militaire, c'est-à-dire casser l'une des meilleures perspectives politiques de l'accord de Londres.

Areski MEZIANE

## LA DECLARATION DE LONDRES

— Considérant que la révolution algérienne a été dans ses fondements implicites et ses buts déclarés, prédéterminée par la nature antidémocratique du pouvoir colonial qu'elle allait détruire et que, de ce fait, elle se présentait comme une grande espérance démocratique,

— Considérant que les idéaux fondateurs de la révolution algérienne ont été forgés dans les combats successifs menés depuis plusieurs décennies contre toutes les formes d'exploitation économique, de domination politique, de discrimination linguistique et de tutelle juridique qui ont caractérisé le colonialisme,

— Considérant que le pluralisme politique, les libertés d'information, d'expression et d'association arrachés à l'Etat colonial malgré la terreur policière et la répression économique ont été la meilleure école de formation civique et politique pour les Algériennes et les Algériens,

— Considérant que la conscience démocratique du peuple algérien s'est formée dans la dénonciation permanente des trucages électoraux, du bûni-oui-ouisme des notables et du Double Collège, le collège des super-citoyens au-dessus des lois et le collège des sujets sans droits,

— Considérant que l'idéal indépendantiste s'était longtemps et principalement cristallisé aussi bien au pays qu'au sein de l'émigration autour d'un parti dont la dénonciation est symbolique : le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques,

— Rappelant que la devise de ce mouvement, maintes fois plébiscitée par le peuple était : « Contre tout statut, la parole au peuple », « Contre toute charte octroyée : élection d'une Assemblée algérienne constituante ».

### Les signataires constatent :

— Vingt-trois ans après le scrutin d'autodétermination consacrant la souveraineté de l'Etat algérien, les Algériennes et les Algériens n'ont pas accédé à la souveraineté que confère le titre de citoyens. Ils sont privés des droits élémentaires et des libertés fondamentales reconnus par la Déclaration universelle et les deux Pactes internationaux des droits de l'homme. Ils ne jouissent notamment ni du droit du sûreté — les policiers font régner l'arbitraire et donnent des ordres à la justice — ni des libertés de la presse, d'association et de participation sans lesquelles il ne peut y avoir de gestion démocratique. Dans tous les domaines de la vie quotidienne, tant au niveau local qu'aux plans régional et national, ils se heurtent aux pratiques coloniales de la tutelle, du mépris et de l'arbitraire. Le peuple n'est jamais mûr pour la démocratie. Il lui faut de temps en temps la carotte mais toujours le bâton. Le traitement inégal entre les clans de supers-citoyens et l'immense majorité de sujets, entre hommes et femmes, entre les différentes régions du pays illustre en particulier la politique de division, de régression et de discrimination réintroduite par les féodalités civiles et militaires qui se partagent le pouvoir, contre la jeunesse en général et contre les jeunes émigrés en particulier.

— Le peuple algérien est dépossédé de sa souveraineté, les libertés démocratiques qui en sont les supports crédibles ayant été confisquées. Imposé par la force, ainsi que par les trucages électoraux et les mises en scène totalitaires, le système politique veut se prévaloir de la légitimité démocratique. Sa prétention à parler au nom de la communauté nationale pour mieux se substituer à elle et mieux s'opposer à l'exercice de son droit à disposer d'elle-même est une pratique éhontée des régimes fascistes. Elle est puérile. Au surplus si tout le peuple est un gouvernement, où sont les gouvernés ? La vérité est flagrante. Les gouvernants se sont appropriés le monopole de la vie politique, les administrés en sont exclus comme ils sont exclus du pouvoir de décision, de gestion et de contrôle concernant les options économiques, culturelles et internationales. Ils sont condamnés à subir les catastrophes économiques, la ruine de l'agriculture, les gaspillages financiers, la dilapidation des richesses nationales, l'abandon de l'émigration, le tout agrémenté par les manipulations épisodiques du parti unique, le matraquage quotidien de la presse et des médias officiels.

— Vingt-trois ans après la libération, l'Algérie a perdu la maîtrise de son destin. Tout se passe comme si elle, son peuple, sa mémoire historique, les richesses de son sol et de son sous-sol et jusqu'au souvenir de ses martyrs étaient la propriété exclusive de la caste au pouvoir soutenant et soutenue par des clans d'affairistes.

Le pouvoir absolu corrompt absolument, il s'acharne à choisir aux Algériennes et aux Algériens leurs dirigeants, leurs lectures, leurs journaux étrangers, les idées qu'ils doivent avoir, les intentions qu'ils ne doivent pas avoir.

L'Algérie est aujourd'hui un pays où la création d'une association pour honorer ses martyrs ou d'une Ligue des droits de l'homme constituent des atteintes à la sécurité de l'Etat. Les gouvernants ne supportent pas le civisme des citoyennes et des citoyens. Ils redoutent leur vitalité politique. Ils préfèrent leur corruption financière, puisqu'ils libèrent des prisons des dizaines de dignitaires coupables de détournements et de malversations, en échange de leur soumission et de leurs services.

— Vingt-trois ans après la victoire du peuple algérien sur le colonialisme, le pouvoir militaro-policière d'Alger continue à refuser toute ouverture vers ses aspirations à la liberté politique et la démocratie.

Qui plus est, il semble s'engager sur la voie de la sud-américanisation de l'Etat algérien, comme en témoignent la promotion de généraux. Les réflexes répressifs couverts par des lois scélérates, le nouvel épisode de la Charte octroyée, les dangers de reniement du neutralisme positif dans l'esprit de Bandoeng, les tentations de résoudre par la violence les tensions politiques, économiques, sociales et linguistiques accumulées par une gestion antidémocratique.

### Les signataires déclarent :

*La seule voie de salut pour l'Algérie est l'instauration d'un régime démocratique véritable fondé sur les principes suivants : Le respect des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés par la Déclaration universelle et les Pactes internationaux au demeurant ratifiés par notre pays.*

*La tolérance, la liberté de conscience, le pluralisme idéologique et politique.*

*Le droit d'association, de constitution de partis politiques.*

*La liberté syndicale et la protection du droit de grève.*

*Le droit de sûreté et le respect de l'intégrité physique.*

*L'officialisation dans un cadre institutionnel du droit à l'enseignement, au développement et au libre épanouissement de la langue et de la culture nationales berbères.*

*Des élections libres et compétitives à tous les échelons de la vie nationale garantissant aux citoyennes et aux citoyens le libre choix ainsi que le droit d'éligibilité et de récusation des élus.*

*La séparation des pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire et de l'information.*

*Le cantonnement de chaque institution étatique dans sa sphère de compétence propre pour éviter la confusion des pouvoirs.*

### Les signataires déclarent :

C'est le pouvoir constituant qui définit le pouvoir constitué et non l'inverse. Le pouvoir constituant revient au peuple algérien. L'élection au suffrage universel d'une Assemblée nationale constituante est l'unique source de légitimité. Il appartient à cette assemblée de doter le pays d'une Constitution ; le respect des droits de l'homme et la promotion des libertés démocratiques doivent y être incorporés sous forme de lois fondamentales s'imposant tant aux gouvernants qu'aux citoyennes et citoyens.

Les signataires tiennent à préciser qu'ils ne se présentent pas comme l'alternative de gouvernement ou équipe de rechange. Leur but étant d'animer une profonde dynamique politique, en vue de la démocratisation des institutions et de la société algériennes.

Toutes les Algériennes et tous les Algériens sont conviés à se mobiliser dans ce combat d'idées pacifique, pour démystifier les faux-semblants idéologiques, imposer le règne de la loi et ouvrir une ère de justice, de fraternité et de bonheur pour l'humanité algérienne.

Hocine AIT-AHMED  
Ahmed BEN BELLA

« Comment aborder un sujet aussi préoccupant que celui du logement avec sérénité », me confiait un ami étudiant, travaillant sur ce thème « Quand le soir venu, je dors dans la cuisine ».

Logement, ce mot magique est devenu la principale préoccupation de millions de gens. Beaucoup caressent le rêve de posséder leur propre chez-soi et, du coup, réalisent les projets bloqués jusque-là. Ils sont nombreux, en effet, les adultes à retarder leur mariage ou encore, et malgré eux, à demeurer dépendant du foyer parental. Cette situation est source de conflits dans les ménages dont les conséquences sont fâcheuses pour le bien-être. Aux conditions actuelles, l'amélioration de la situation n'est malheureusement pas pour demain.

### Risques d'aggravation

Les chiffres, hélas, confirment cette situation ; il suffit, pour le comprendre, d'examiner la place de l'habitat dans les différents plans de développement (1967-1970 = 3,6 % du budget ; 1970-1974 = 7,5 % ; 1980-1984 = 15 %).

Dès lors, les résultats du troisième recensement national de la population et de l'habitat, qui indiqueront l'évolution du nombre d'habitants et de leurs besoins en 1987 — le traitement des données est en cours de réalisation — n'ont pas de quoi surprendre, car les estimations confirment, d'ores et déjà, le caractère catastrophique de la situation.

A partir du début des années soixante-dix, l'ampleur de la crise est manifeste et devient franchement grave depuis dix ans. Pour l'ensemble de l'Algérie, le nombre total de logements est passé de 1,8 million en 1966 à 20 millions en 1977 et 2 470 000 en 1984 ; soit une augmentation de 40 000 logements par an en moyenne, alors que la population a presque doublé pendant cette période, passant de 12 à 22 millions d'habitants en 1966 et 1984.

L'Algérie, après bien des transformations, est en train de connaître une mutation économique d'une ampleur sans précédent. Cette refonte, engagée depuis quelques années déjà, passe à une vitesse supérieure grâce à l'instauration d'une politique de privatisation d'une bonne partie du secteur public. A l'évidence, le premier constat à tirer est d'ordre politique car il fait apparaître une nouvelle classe sociale de nantis qui ne se cache plus dans ses habits d'apparat pour postuler à la conduite des destinées du pays.

La nouvelle réforme, qui va entrer en vigueur dès l'année prochaine, aura peut-être le mérite de mettre un terme à des pratiques hypocrites des affaires commerciales où les féodalités de toutes sortes s'associent, sous couvert de prête-noms ou de passe-droits, à quelques personnes privées pour constituer indûment des fortunes colossales, dont les bénéfices sont investis ailleurs, dans des lieux plus sûrs,

# Vous avez dit crise du logement ?

**Balle au pied ou cartable au dos, les gamins sont nombreux dans les rues constituant des floppées humaines joyeuses et bruyantes. C'est ce spectacle qu'offrent toutes les grandes villes d'Algérie, et si ces enfants sont nombreux dans les rues, ce n'est pas seulement pour jouer au football, leur seule distraction, c'est parce que leurs mères les mettent dehors, faute de place à la maison.**

En effet, le problème du logement est crucial...



Ainsi, le taux d'occupation moyen par logement est passé de 6,7 personnes par logements en 1966 à 7,7 personnes en 1977 et on l'estime à 8,6 aujourd'hui. Quand on sait que la moyenne de la famille algérienne est de 7 à 8 personnes et que 83 % du parc national est composé d'appartements de 1 à 3 pièces, on ne s'étonne plus des problèmes dus à la promiscuité. Si le rythme actuel est maintenu, le déficit, en l'an 2000 sera de 6 millions de logements !

Par ailleurs, les faiblesses de rénovation et le manque d'entretien accentuent les dégâts. Pire,

le parc national perd jusqu'à 4 % de logements à cause de cette négligence. C'est la raison pour laquelle près de 3,4 millions de personnes vivent dans des baraquements et autres constructions dans un état de délabrement très avancé.

### Solutions tous azimuts

Ces dernières années, pourtant, un gros effort a été consenti en faveur de l'habitat mais, paradoxalement, plus on construit, plus on a besoin de logements et, partant, de centres de soins,

d'écoles et d'infrastructures diverses. Et le retard est difficile à combler.

Le premier plan quinquennal (1980-1984) prévoyait 100 000 logements par an, mais 55 % seulement de l'objectif a été réalisé. Les images de cérémonie de poses de première pierre en grande pompe ont beau revenir quotidiennement, lancinantes, au journal télévisé de 20 heures, cela ne change rien à la réalité. Le mal demeure, malgré la fiction de l'image, désespérément incurable.

Plusieurs causes, qui ne sont pas nécessairement toutes d'ordre démographique, ont contribué à la crise du logement. Parmi elles : l'exode rural, le déséquilibre régional en matière d'installations industrielles, etc... Des maux sur lesquels on pourrait influencer si la volonté politique existait. Aujourd'hui, alors que le problème est devenu particulièrement aigu et accentué par la baisse des recettes pétrolières, plusieurs solutions sont proposées par les autorités, qui vont des opérations de « vernissage » en repeignant certains quartiers des grandes villes à la veille des manifestations nationales ou internationales à celles d'« embellissement » qui consistent à raser des quartiers entiers de bidonvilles dans de spectaculaires « opérations bulldozers ». Cette opération de « dégourbisation », commencée l'année 1983, a dé-

raciné des familles entières, les arrachant à leurs habitudes pour les expédier dans leur « douar d'origine », alors que la majorité d'entre elles résidaient là depuis des années. Au nécessaire remède social s'est substituée la méthode expéditive, qui ne fait que différer le problème dans le temps et dans l'espace.

### Vers une meilleure gestion ?

Les motivations gouvernementales de l'heure ne se tournent pas vers le social. Loin s'en faut. L'appel du secteur privé, s'il sort du cadre de l'autoconstruction, risque d'être spéculatif, donc à même d'aggraver la ségrégation résidentielle.

La solution partielle au problème du logement peut venir d'un domaine inattendu : l'association. La nouvelle loi associative peut dynamiser les secteurs social et culturel. Et, dans le domaine du logement, pourquoi les associations ne seraient-elles pas porteuses de propositions, de suggestions concrètes ?

La prise en charge de la chose publique par la vie associative donnera certainement des résultats meilleurs grâce à l'implication directe du citoyen dans la gestion de ses affaires quotidiennes. Ainsi responsabilisé, conscient de l'acuité des problèmes, pourrait-il alors en son âme et conscience accepter des opérations de prestige telle que la construction par la société londonienne Lavalin du monument Riadh El Fath, qui a coûté à l'Etat, donc au contribuable, 140 milliards de centimes, payés en devises, bien sûr ?

● Dans le sens de cette prise en charge... en contribution, nous leur signalons deux ouvrages : *Crise de l'habitat et perspectives de co-développement avec les pays du Maghreb*, coordonné par Lahoussine Qasmi, éditions Publisud (1987) ; et *l'Habitat en Algérie : stratégies d'acteurs et logiques industrielles*, de Sid Boubekeur, éditions Presses universitaires de Lyon (1986).

Mehdi HAMOUCHE

# Libéralisme sans libertés

en France notamment. Tout cela bénéficiant d'une totale impunité et à l'ombre du socialisme.

Jusqu'à maintenant, la bourgeoisie nationale a rempli une fonction antisociale et parasitaire, évoluant au sein d'un service public dont l'inefficacité n'est plus à prouver. Générée par l'Etat, elle n'a jamais manifesté le moindre esprit d'entreprise ni le sens de la création. Elle a vécu grâce à la spéculation et, paradoxalement, à la rareté de la production. La restructuration engagée, en dehors du fait qu'elle apporte la preuve de la faillite du système économique précédent, est justifiée par les résultats jugés satisfaisants du

secteur privé récemment implanté dans l'agriculture.

Cela suffit-il pour encourager dans cette voie les réformes préconisées par Chadli et leur donner un blanc-seing ? Certes non, mais il y a indéniablement matière à réflexion.

A notre avis, le débat doit se situer au delà des querelles idéologiques — inutiles et dépassées — et aller à l'essentiel : le libéralisme économique peut-il favoriser la naissance des libertés publiques ?

Deux dangers risquent de compromettre la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Le premier consisterait à ignorer la démocratie, ce qui ne

serait, hélas, pas la première fois dans notre pays. La négation de cette notion fondamentale à la société et à l'être humain a été sacrifiée par nos gouvernements et justifiée par l'impératif du développement économique. Il est grand temps d'inverser les choses et, au contraire, de faire de la démocratie le moteur du développement. Les expériences du tiers-monde, aussi variées et opposées les unes et les autres, libérales ou étatiques, ne peuvent contredire cette réalité au vu des résultats auxquels elles ont abouti.

Mais tout indique malheureusement que le régime d'Alger n'a aucune intention d'intégrer la

dimension démocratique dans sa stratégie, et l'on risque donc, à terme, d'aboutir à un démantèlement des quelques acquis sociaux obtenus jusqu'à ce jour. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant non plus que le gouvernement se soit engagé vis-à-vis des mentors de cette nouvelle politique économique, à leur garantir le calme social pour une meilleure capitalisation de leur nouveaux biens.

Le deuxième danger viendrait de la réédition d'une expérience ratée, qui aboutirait à une économie capitaliste dominée et largement intégrée au système mondial.

Alors on assistera impuissants au rabaissement de la souveraineté nationale causée par un processus économique — ironie du destin — inauguré la veille de la célébration du trente-troisième anniversaire de l'indépendance du pays.

Areski MEZIANE

→ donc elle est positive !!!

## M. Mamchaoui : un militant du mouvement national

► Abbas, Debaghine et Mehri essayent de ramener Abbane à moins d'agressivité et à plus de composition avec ses adversaires. Ferhat Abbas lui conseille même de se reposer un moment en Suisse pour soigner son ulcère et son goître ! Mais rien n'y fit.

A partir de ce moment-là, la tragédie va se nouer. Quatre colonels, Boussouf, Krim, Ben Tobbal et Hadj Lakhdar, en l'absence de Ouamrane et des politiques membres du CCE partis en tournée à l'étranger, décident de sceller le sort de Abbane. Le conciliabule conspiratoire qui s'est réuni du 17 au 20 décembre 1957 opte pour l'emprisonnement non pas à Tunis mais au Maroc où Boussouf a tous les moyens d'agir. Dès lors, il ne reste plus qu'à attirer le malheureux vers le piège, Boussouf s'en charge. Il envoie à Tunis de faux messages dans lesquels il appelle à l'aide pour mettre fin à des prétendus accrochages entre les forces armées royales marocaines et l'ALN. Il indique dans ces notes que seul Abbane est capable de régler le différent avec le roi du Maroc. Le 24 décembre, Abbane, en compagnie de Krim et Mahmoud Cherif, prend l'avion à destination de Tetouan, via Rome et Madrid. Le 27 décembre, ils arrivent enfin à destination. Boussouf les accueille et quelques heures plus tard, alors qu'ils se trouvent dans une ferme où Boussouf aurait oublié quelques affaires importantes, Abbane est enlevé par deux costauds qui l'emmenent dans une chambre isolée. Il y est étranglé. Mahmoud Cherif et Krim, éfrayés ou complices, ne réagissent pas.

L'assassinat ne signifie pas seulement une liquidation physique que la morale condamne ; c'est, dans ce cas, un acte politique délibéré, une action criminelle qui s'inscrit contre une ligne porteuse d'ouverture d'esprit, d'intelligence tactique et, au-delà, d'un projet de société transcendant l'objectif d'indépendance. En somme, toute une philosophie qui se situe aux antipodes de la démarche bureaucratique des militaires. La disparition de Abbane ouvre la voie au dogmatisme et au sectarisme. Au débat et à la discussion se sont substitués la méfiance, la peur et la neutralisation des acteurs. A sa suite, apparaissent logiquement de nouvelles formes de féodalités, constituées, entre autres, de clientèles régionalistes.

Conscient des contradictions dangereuses que porte en son sein toute lutte armée, Abbane voulait épargner la révolution algérienne des conséquences, parfois terribles qui en découlent ou, tout au moins, en limiter les excès. Il en est mort !

Sa disparition physique, décidée par quelques uns, n'a fait que renforcer les pratiques et les mœurs dont l'Algérie souffre encore aujourd'hui. La jeune histoire de notre pays, malheureusement, est jalonnée de ces cadavres exquis. On mesure aujourd'hui les conséquences de cette fin dramatique, doublement tragique : humainement et politiquement.

Tewfik MELLOUL

Je suis né à Tlemcen en 1913 dans une famille apparentée à celle des Messali ; Messali Hadj était mon oncle maternel. Jusqu'en 1930, je fus élève à l'école coranique et inscrit au cours du soir donné à la zaouia que dirigeait mon père.

A Tlemcen, jeunes Algériens, nous nous passionnions pour la guerre de libération que menait Abdelkrim dans le Rif, et pour Kemal, le fondateur de la Turquie moderne. L'année du centenaire, un groupe d'Algériens se constitua autour du journal de l'Etoile nord-africaine, *El Oumma*.

En 1934, les émeutes du Constantinois ont un grand retentissement dans toute l'Algérie. A Tlemcen, à la suite d'un incident, des milliers d'Algériens occupèrent et saccagèrent la ville. Ce fut le point de départ, dans cette ville, du mouvement nationaliste.

□ *Quel rôle avez-vous joué au sein du mouvement nationaliste ?*

Après la victoire du Front populaire, Messali arriva à Alger puis à Tlemcen où il créa une section de l'Etoile nord-africaine (ENA). C'est alors que j'ai adhéré à l'ENA et pris une part active à la construction du parti. En avril 1938, je dirigeai l'une des trois sections de Tlemcen qui regroupait 450 militants, et devins, après l'arrestation des principaux dirigeants de l'Etoile, le responsable du parti pour toute l'Oranie. Mais face à une répression toujours croissante,

en octobre 1939, les jeunes cadres du parti tombèrent et je me retrouvai avec Messali à la prison de Maison carrée d'Alger, puis au bagne de Lambese jusqu'en 1942.

Après le débarquement des Alliés en Afrique du nord, les autorités françaises tentèrent d'arracher à Messali un « Appel au peuple algérien » pour inciter les indigènes à s'engager dans les armées françaises. Messali ayant refusé, ses conditions de détention s'en trouvèrent aggravées.

Le 26 avril 1943, tous les détenus sont libérés, pour peu de temps. Après la publication d'un mémoire de Messali, largement diffusé en Algérie, les arrestations reprurent, et c'est lorsque une nouvelle fois je me trouvai en prison avec Messali que se produisirent les événements sanglants de mai 1945.

Début 1946, les prisons s'ouvrirent à nouveau. Je me rendis à Alger puis clandestinement en Oranie où je participai à la reconstruction du parti. Peu après, coopté au premier comité central du Parti du peuple algérien (PPA), créé en mars 1946, j'y pris la responsabilité d'une région d'Oranie (Mostaganem, Tiaret, Frenda...).

Après le retour d'exil de Messali, le comité central décida, au terme de longs débats, de participer aux élections. Cette décision étant mal comprise par les militants, la direction convoqua une conférence de cadres qui décida de la tenue d'un congrès du parti en février 1947. C'est à ce congrès qu'ont été créés le MTLD aile légale et l'Organisa-

tion spéciale. Mais les structures du PPA clandestin ne sont pas supprimées ; ainsi, à Tlemcen, ce sont les militants du PPA sélectionnés par la direction qui rejoignirent les rangs de l'OS.

Membre du comité central depuis 1946, j'ai participé au deuxième congrès du MTLD en 1953 au cours duquel la crise éclata entre « centralistes » et « messalistes ».

Après la création du Comité de salut public en janvier 1954, je pris la direction de toute

donc là lorsque la direction décida de recréer le PPA et de préparer le retour en Algérie. Mais l'exécutif provisoire refusa au PPA de participer à la campagne électorale et donc à exister légalement en Algérie.

□ *Comment vous situez-vous par rapport à l'Appel de Londres ?*

La fin de la guerre et la libération de tous les détenus ainsi que la dissolution de la fédération de

Ecole des cadres du PPA-MTLD.



l'Oranie et remplaçai les cadres centralistes par des militants messalistes de l'OS. En juillet 1954, c'est à la tête d'une délégation de quarante-deux militants, représentant toutes les sections d'Oranie, que je me rendis au congrès d'Hornu. Issue de ce congrès, une délégation rencontrera Messali à Niort et décidera le 15 août 1954 de créer un organisme de préparation à la lutte armée, le CNRA.

□ *Le 1<sup>er</sup> novembre, vous êtes à Tlemcen. Comment réagissez-vous au déclenchement de l'insurrection et que devenez-vous ensuite ?*

Au lendemain de l'insurrection, le 2 novembre, je dus quitter Tlemcen pour Alger. Le 3, une réunion des responsables régionaux tenue au siège du MTLD décida d'accélérer les préparatifs et donna, le 6, les directives à toutes les régions pour que le parti s'engage dans l'action.

Dès mon retour en Oranie, je fus arrêté et torturé pendant une semaine. Placé en liberté surveillée à Tlemcen, je parvins à impulser l'action des groupes armés qui se manifestaient dans la région de Tlemcen et en Oranie.

Arrêté le 22 décembre avec plusieurs cadres je fus torturé jusqu'au 29. Puis je connus le cycle des camps de concentration : Aflou, Bossuet, Saint Leu... jusqu'à la fin décembre 1958. Libéré, je repris mes activités à Alger puis en Oranie. Mais le contexte avait changé, le MNA était très affaibli et ses cadres régulièrement décimés par le FLN.

En juin 1960, j'arrivais en France où je devins un membre actif du comité central. Je fus

France du FLN permirent au PPA de fonctionner en maintenant les traditions politiques et organisationnelles du mouvement nationaliste. Ainsi, chaque année, une conférence des cadres discute de la situation politique, d'un rapport d'activité et élit une direction.

Bien qu'installés en France, nous avons cherché à nous implanter en Algérie. Une structure nationale fonctionne à partir de 1965 mais elle est démantelée en 1969 lorsque Messali se rendit au Maroc.

L'enterrement de Messali à Tlemcen, en février 1974, fut l'occasion de prouver que le vieux chef nationaliste avait conservé un grand prestige dans les couches profondes de la population algérienne.

Depuis les années soixante-dix, nous nous efforçons d'exister et de fonctionner comme une véritable organisation politique en France et en Algérie. Nous militons aussi pour un large regroupement de toutes les forces d'opposition et en particulier avec le MDA de Ahmed Ben Bella. C'est ainsi que le PPA a approuvé l'accord de Londres et a proposé à Ben Bella et à Aït Ahmed des discussions et des actions communes afin de créer les conditions d'un rassemblement sérieux et durable, différent de l'éphémère Front algérien de 1953.

Toujours membre d'un PPA rajeuni par ses nouveaux militants et cadres et enraciné en Algérie, très attentif à la situation qui se développe dans son pays, je reste, à soixante-quatorze ans, très confiant en l'avenir.

Propos recueillis par Youcef DJEDRA

M. Mamchaoui en 1987.



# IMMIGRATION

## Les immigrés et l'emploi

# Entre le retour et le chômage

Depuis que l'ANPE a décidé d'instaurer le « pointage » par correspondance, on ne voit plus les longues files devant les agences locales pour l'emploi, où on reconnaissait en grand nombre les immigrés de toutes origines. C'est dans l'anonymat de leurs chambres de foyer ou de meublés qu'ils doivent remplir leur carte de pointage et la réponse au changement de situation est souvent : « Je n'ai pas retrouvé d'emploi. »

### Quelques chiffres

Les immigrés OS étaient en 1975 au nombre de 776 800 (OS + manoeuvres). En 1985, ce chiffre est ramené 523 000. Ces immigrés occupaient, pour leur grande part, des emplois dans le bâtiment, les travaux publics et la construction automobile. Comme l'écrit Albano Cordeiro dans son livre *Immigration: « L'emploi immigré n'est pas apparu comme une alternative à l'investissement de modernisation (...) mais comme un complément et une composante de la modernisation. »* La main-d'oeuvre immigrée était, en effet, concentrée dans les grandes entreprises qui se modernisaient (les BTP notamment) contrairement aux petites unités économiques qui préféraient garder des ouvriers français.

Dans la période de recours massif à la main-d'oeuvre immigrée, le patronat ne cachait pas les avantages substantiels qu'il en retirait. Le coût global de la force de travail ne concerne pas seulement le salaire perçu mais également les coûts d'éducation, de formation et d'entretien préalable de la force de travail qui sont bien moindres pour des travailleurs arrivant souvent en France à l'âge actif. Le journal *la*

*Vie française-l'opinion* écrivait le 10 octobre 1974 : « *Le CNPF ne voit qu'une solution, freiner l'immigration familiale (...) et favoriser la venue des célibataires.* » Une meilleure rentabilité de la main-d'oeuvre immigrée

Jean-Marie Le Pen parle de « *préférence nationale* » et proclame à tout bout de champ « *Les Français d'abord* », alors qu'une étude inter-ministérielle réalisée en 1976 admettait que « *moins de 9 % des emplois oc-*

A propos des 1 905 ouvriers licenciés de Talbot-Poissy (majoritairement des immigrés), *le Monde* (27 septembre 1986) affirme : « *Deux cents quarante-trois seulement ont pu s'inscrire dans une formation profession-*

(apprentissage du français...) qui n'aboutissent ni à une qualification ni à un débouché professionnel.

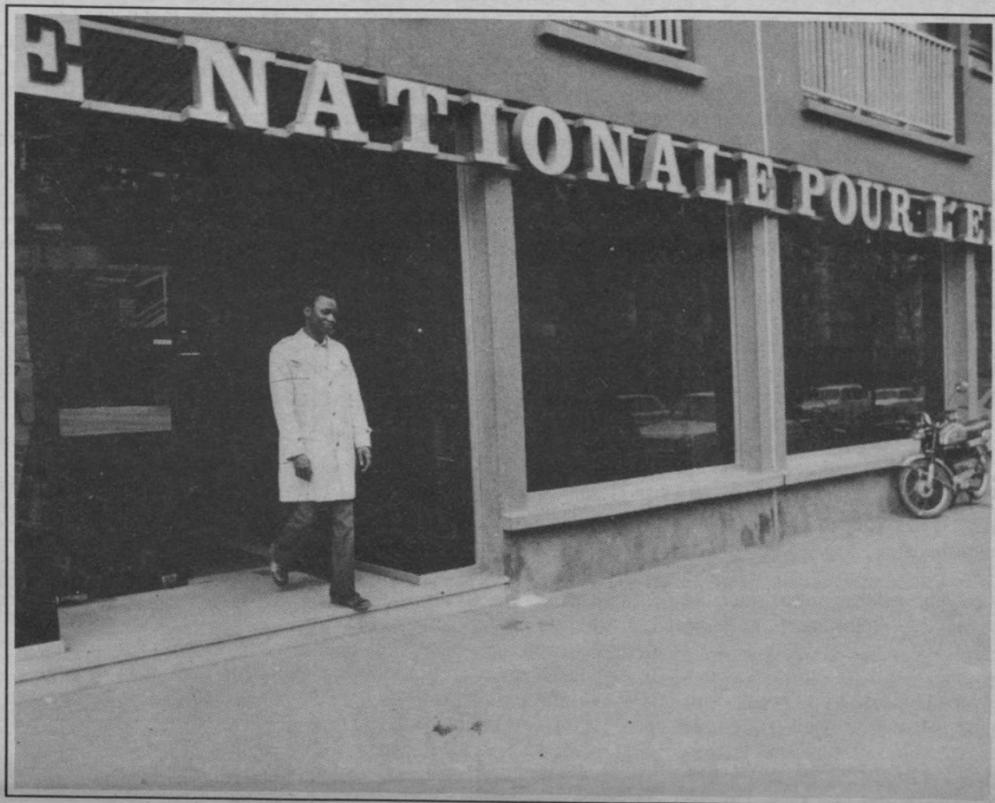
### Quelle formation pour les immigrés ?

Le gouvernement a rappelé que les Travaux d'utilité collective (TUC) et les Programme d'insertion locale (PIL) concernent également les immigrés. On connaît le salaire de misère que perçoivent les jeunes « tucistes » et le très peu de qualification qu'ils reçoivent. Les PIL concernent les chômeurs de longue durée, âgés de plus de vingt-cinq ans et bénéficiaires de l'action de solidarité spécifique.

La convention type précise : « *Ces programmes ont pour objectif de permettre à un demandeur d'emploi d'effectuer des travaux utiles à la collectivité en occupant de nouveau une place dans la vie active, tout en bénéficiant d'une réadaptation professionnelle ainsi qu'éventuellement d'une formation complémentaire.* » La réalité de ces « TUC-adultes » cache mal le sens des mots. Proposer des solutions de replâtrage à des migrants installés en France depuis de nombreuses années ou les inciter au « retour », c'est mettre en avant une politique de marginalisation sociale et économique d'exclusion. Confronté à ce choix, un pourcentage important de chômeurs cherchent des emplois dans les entreprises d'intérim et alternent, de ce fait, période d'activité et d'inactivité.

Les visites à l'ANPE se faisant plus rares, les offres d'emploi sont de plus en plus inexistantes. C'est donc à une situation de blocage que sont confrontés les chômeurs immigrés.

Mohamed LAKHAL



était conditionnée, pour le patronat, à une restriction drastique du regroupement familial.

### Quel constat aujourd'hui dans les ANPE ?

En ces temps de crise, certains, comme Jean Mottin<sup>1</sup>, affirment qu'il y a concurrence sur le marché de l'emploi entre « Français » et « immigrés ».

cupés par des immigrés (étrangers) pouvaient l'être par des Français » (c'est-à-dire 150 000 emplois à l'époque).

L'enquête que nous avons réalisée auprès de certaines ANPE nous a permis de constater, au-delà des chiffres bruts, que le nombre des chômeurs immigrés est en augmentation constante. Par ailleurs, on assiste à une pérennisation du statut et à un vieillissement des chômeurs immigrés, ce qui fait dire à certains d'entre eux qu'il ne leur reste plus qu'à attendre la retraite.

C'est dans ce cadre que le gouvernement a publié un décret en date du 17 octobre qui instaure un nouveau dispositif d'aide à la réinsertion, qui étend les aides publiques aux travailleurs étrangers privés ou demandeurs d'emploi depuis plus de trois mois et qui « souhaitent » rentrer au pays...

A propos de ce décret, *Actualité de l'immigration*, journal de l'Amicale des Algériens, y consacre un article qui affirme sans sourcilier : « *La formation a toujours été négligée par les Algériens. Il est vrai que le pays offrait tant de possibilités de se réinsérer qu'il n'avaient que l'embaras du choix.* » A quel moment ? L'article ne le dit pas. Le même journal soutient l'idée que les secteurs du petit commerce et du transport étant saturés, suite à « *l'évolution du marché de l'emploi entraîné par la rationalisation de la gestion* », les conditions de la réinsertion sont devenues difficile et qu'il faut donc que les Algériens s'orientent vers la formation.

nelle normale menant à une qualification. Les autres avaient un niveau scolaire trop faible et généralement une connaissance insuffisante du français. »

De manière générale, l'ANPE propose (quand elle le fait !) des stages de formation modulaire

# Main-d'œuvre au noir

Un rapport de monsieur Odru, député PC de la Seine-Saint-Denis, annexé au projet de Finances pour 1984, évaluait les immigrés « clandestins » à 400 000. Monsieur Stoleru, ancien secrétaire d'Etat aux immigrés, soulignait quant à lui que toute régularisation est un encouragement à l'arrivée de nouveaux « clandestins ».

Les temps où l'immigration clandestine était sinon encouragée, du moins officiellement tolérée, semblent révolus. On peut relever, cependant, dans un rapport sur « *La lutte contre les trafics de main-d'oeuvre* » cette affirmation : « *Le travail des immigrés clandestins s'organise, dans une large mesure, à l'instigation d'employeurs, et derrière le séjour irrégulier se profilent presque toujours des activités économiques clandestines.* » Les « clandestins » constituent, en effet, un volant de main-d'oeuvre marquée par une grande rotation

et une disponibilité pour les travaux durs et les longues journées de travail. L'économie des charges sociales n'est pas le moindre des avantages pour les entreprises.

On parle communément de ces gens-là comme « soutiers de l'économie souterraine ». Ainsi, on assisterait actuellement à une imbrication du travail clandestin et de l'économie immergée.

Dans un rapport des conseillers de monsieur Reagan, on souligne le fait « *que l'économie américaine dans son ensemble souffrirait des mesures restrictives envisagées pour arrêter l'entrée des immigrants aux Etats-Unis* », l'une des raisons majeures étant « *les pénalités envisagées contre les employeurs qui embaucheraient des immigrants illégaux* » (*le Monde*, 16-17 février 1986).

Les « clandestins » seraient-ils un ballon d'oxygène pour les économies occidentales ?

Saïd est un travailleur immigré d'origine algérienne. Il est arrivé en France au mois d'octobre 1963, il habite dans un foyer ADEF. Il est actuellement au chômage.

☆ Depuis combien de temps te trouves-tu au chômage ?

Je travaillais dans une entreprise du bâtiment à Paris et j'ai été licencié en 1985.

☆ Pour quelles raisons ?

Le patron voulait réduire les emplois à cause des difficultés d'argent qu'il avait. C'était un licenciement économique, pour moi et pour d'autres ouvriers, tous immigrés.

☆ Depuis tu n'as pas trouvé de travail ni reçu de propositions de l'ANPE ?

J'ai trouvé des boulots par intérim, mais ça ne dure pas longtemps.

☆ Que comptes-tu faire si tu ne trouves pas de travail ? Rentrer en Algérie ?

J'ai maintenant cinquante ans et je vais attendre la retraite ici. Je reste ici parce qu'il n'y a pas de travail au pays. Le gouvernement ne fait rien pour ceux qui repartent là-bas. Je préfère travailler ici, même comme balayeur. Je dois nourrir ma femme et mes enfants.

☆ Tu n'as jamais pensé à faire venir ta famille ?

Pour les mettre où, tu demandes un logement HLM, il n'y a jamais de place pour nous immigrés, c'est comme pour le boulot.

☆ Et ta famille reste là-bas et toi ici ?

Maintenant c'est plus dur parce que je suis en « fin de droits », il faut que je trouve quelque chose.

# IMMIGRATION

## Clandestinité

« Triste anniversaire que celui de ma libération à mi-peine grâce à ma bonne conduite et à mes efforts de réhabilitation. Une volonté née en prison, une aide efficace à la réinsertion m'avait redonné espoir... Monsieur le Préfet en a décidé autrement, je serai expulsé ou clandestin. (...) »

« Soyons réalistes, jeunes Beurs, immigrés, Maghrébins, Arabes. Comment doit-on nous appeler exactement ? Nous avons été victimes du déracinement, nous vivons la ségrégation, l'exclusion, les conditions de vie les moins décentes. Quel avenir pour nous et surtout pour nos petits frères ? Une volonté manifeste nous interdit tout enracinement. Allons-nous attendre silencieusement dans nos ghettos que s'organise la déportation ? »

Ce sont quelques lignes douloureuses extraites de la lettre de Loutfi, jeune Tunisien vivant en France depuis l'âge de deux ans. Que valent les discours sur la réinsertion, lorsque l'on expulse des jeunes qui ont passé toute leur vie en France ?

Un collectif composé de plusieurs associations s'est constitué dans un élan de solidarité à Angers, pour effectuer les démarches auprès des autorités régionales et des pouvoirs publics, faire signer des pétitions pour que les mesures d'expulsion soient annulées.

Depuis le 27 juillet 1987 (date où l'expulsion lui a été notifiée), Loutfi est contraint de vivre dans la clandestinité, situation que toute personne attachée aux valeurs démocratiques ne peut que trouver révoltantes.

Pour tout contact : Collectif pour le droit au séjour, 35, rue Saint-Exupéry, 49100 Angers.

Selon un dossier de l'Office national de l'immigration (ONI) devenu Office des migrations internationales, au 31 décembre 1985, 19 663 dossiers avaient été déposés dans le cadre des conventions de réinsertion. 32 898 personnes ont quitté le territoire français sur la base de 13 873 dossiers de réinsertion réglés.

Au premier semestre 1986, 9 475 personnes sont parties de France sur la base de 4 500 dossiers de réinsertion réglés.

Les Algériens (2 165) formaient la grande majorité des « bénéficiaires » et provenaient, pour la plupart d'entre eux, des métiers du bâtiment et travaux publics et de la construction automobile. L'ONI signale, de plus, que dans les projets de réinsertion demandés à cet organisme, « Les Algériens accordent une préférence marquée pour les commerces alimentaires (44,93%) ou les transports (20,79%). »

Henri Le Masne écrit dans son livre *Le Retour des immigrés algériens* (OPU-CIEM) : « En ce qui concerne les Algériens, une

## 53 propositions pour lutter réellement contre le racisme ou simple rapport de réflexion ?

# Racisme et discrimination en France

Le rapport sur « Le racisme et les discriminations » demandé à Michel Hannoun, chargé de mission nationale à l'immigration au RPR et auteur des livres *Français et immigrés au quotidien* et de *L'Autre Cohabitation : Français et immigrés*, a été rendu public le 20 novembre. Ce rapport avait été demandé par Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux Droits de l'homme, pour évaluer les « pratiques discriminatoires » en France et faire des propositions pour y remédier.

Le dernier crime raciste de Castres vient encore d'illustrer, de manière tragique, qu'il y a encore fort à faire dans ce domaine.

### Que contient ce rapport ?

Les propositions de monsieur Hannoun évoquent un large éventail de domaines. Le député RPR demande au gouvernement de promouvoir et de développer l'enseignement des droits de l'homme, il propose la création de centres universitaires de recherche et de diplômés de troisième cycle consacrés aux droits de l'homme.

Le Fonds d'action sociale (FAS) orienterait son action vers le soutien et le financement de projets associant la culture française et les cultures des pays d'origine des immigrés vivant en France. Par ailleurs, des universitaires des pays d'émigration seraient chargés, dans les facultés de lettres et de droit, de faire connaître les fondements culturels et juridiques de leurs pays.

La nécessité d'une publicité accrue des décisions de justice est mise en avant avec la proposition d'instituer la contrainte législative d'un rapport annuel par le gouvernement sur l'application de la loi de 1972 qui est censée lutter contre le racisme. Mais encore faudrait-il que ces décisions ne soient pas entachées de suspicion comme le procès Taillefer vient de le démontrer (*Libre Algérie*, novembre).

*circulaire du 3 mars 1982 (...) précise la nouvelle perspective de la politique française qui propose au lieu d'une politique systématique d'incitation au retour, une aide à la ré-insertion des intéressés.*

On sait ce que signifie concrètement cette liberté !

Sliman Azzem, chanteur kabyle, le dit aussi dans un poème : *Mon coeur, pourtant, réfléchit S'il doit rester ou s'en aller S'il doit s'en aller ou rester Ni il s'en est allé, ni il est resté Ni il est resté, ni il s'en est allé Sa maladie s'est installée*

*Et sa vie, le malheureux, tient à un fil*

bre 87). La clémence de la justice ne s'exerce pas, en revanche, à propos des jeunes issus de l'immigration qui sont expulsés pour des délits mineurs. Le rapporteur propose des sanctions plus sévères, à travers notamment l'institution d'une réforme législative qui pourrait aggraver la peine applicable à certaines infractions à caractère raciste, principalement celles commises collectivement.

Il manque, certes, pour illustrer les propos de ce rapport, une énumération des condamnations des assassins de jeunes immigrés pour comprendre où se situe le laxisme de la justice qui, comme chacun le sait, est souveraine.

Il est également proposé de lutter contre l'antisémitisme (rappelons que « antisémitisme » dans son sens originel concerne aussi bien les Juifs que les Arabes) en diffusant des travaux historiques pour lutter contre les thuriféraires et autres nostalgiques du nazisme qui prétendent nier le génocide des Juifs.

Afin de permettre une maîtrise du « phénomène migratoire », la mise en place d'un haut conseil de l'immigration est préconisée. Ce conseil « aurait pour vocation de tenir à jour les informations disponibles sur la question de l'immigration ». Monsieur Hannoun demande également au gouvernement de dégager des crédits spécifiques

« afin d'assurer systématiquement des études surveillées et d'organiser un véritable service de cours particuliers » pour les enfants des migrants.

L'amélioration des conditions de logement pour les immigrés est aussi un souci exprimé dans le rapport du député de l'Isère, ainsi que l'accueil des étrangers dans les administrations et principalement dans les préfectures à travers la mise à la disposition des associations de permanences juridiques et la large diffusion de renseignements utiles aux immigrés. Mais ce meilleur accueil peut-il avoir un sens véritable tant que s'applique encore la loi du 9 septembre 1986 avec son cortège d'expulsions arbitraires dont la presse se fait largement l'écho ?

Enfin, les dernières propositions concernent la place de l'islam en France avec l'idée avancée de mettre en place un « conseil représentatif des institutions musulmanes en France » pour « faciliter le dialogue » et faire de l'islam une religion comme les autres.

### Que pensent les associations antiracistes du rapport ?

Les associations qui se situent sur le terrain de la lutte contre le racisme ont accueilli ce rapport,

pour la plupart d'entre elles, de manière relativement positive. SOS-Racisme souligne que le « ton de ce rapport est en rupture complète avec ce qui a été fait depuis deux ans vis-à-vis des immigrés », l'organisation « félicite monsieur Hannoun pour sa démarche courageuse ».

Le MRAP en a pris connaissance « avec intérêt ». Changeant sensible de ton pour le Recours (association de rapatriés) qui estime que le racisme « doit être combattu sous toutes ses formes » et mélange allègrement l'assassin raciste de Castres, l'ex-FLNC et les « organisations islamiques fondamentalistes ».

Comment le gouvernement va-t-il se déterminer par rapport aux propositions du député de l'Isère ? Faut-il s'en tenir à la déclaration de Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, qui déclarait au Grand jury-RTL-le Monde du 22 novembre dernier : « Ce rapport a le mérite d'exister. Il servira de base aux réflexions du gouvernement. Cela ne veut pas dire que toutes les réflexions ou les idées de monsieur Hannoun deviendront, pour autant, la charte du gouvernement. » Ou faut-il retenir le dessin de Plantu dans le Monde du 21 novembre où une personne dit à la réception du rapport : « Votre rapport sur le racisme nous pose un problème ! On ne sait pas où le mettre ! »

## Première, deuxième, troisième génération, on est tous des enfants d'immigrés !

100 000, 150 000 ! La manifestation du 29 novembre appelée par SOS-Racisme et UNEF-ID a été un franc succès. Seule la préfecture de police, en avançant le chiffre de 25 000, peut penser que peu de gens étaient au rendez-vous pour relever le pari de l'égalité et dire non au racisme et à la xénophobie, dont la chronique meurtrière défraie en permanence l'« actualité ».

La manifestation était structurée en trois grandes parties. En tête, les leaders du mouvement et la province, ensuite les étudiants et les lycéens qui précédaient la région parisienne.

Les premiers rangs de la manifestation se sont ébranlés vers 11 h 45 et c'est vers 15 h 30 que les manifestants arrivaient à La Bastille où Harlem Désir, tout en se félicitant du succès de la manifestation, rappelait les raisons qui ont conduit son organisation et l'UNEF-ID à appeler, une nouvelle fois, à se mobiliser pour l'égalité des droits et contre le racisme.

De nombreuses organisations syndicales et politiques ainsi que des associations se

sont jointes au cortège, mais aussi des orchestres, des danseurs, beaucoup de ballons de toutes les couleurs, et des géants sur échasses. Un concert, place de La Bastille, a

clos cette journée qui fut incontestablement un succès.

Mais après la manifestation... le combat antiraciste continue !

Mohamed LAKHAL



## Algérie-Libye : Cherche union désespérément

L'année 1987 semble être marquée par un net réchauffement des relations algéro-libyennes. Une idylle qu'on était loin d'imaginer tant le climat était orageux entre les deux pays. La rencontre d'Ifrane entre le Premier ministre israélien Shimon Perez et le roi Hassan II du Maroc aura été le détonateur, dans la mesure où elle a eu pour conséquence la remise en cause du traité d'Oudja du 13 août 1984, qui devait sceller l'union maroco-libyenne. L'Algérie, qui voyait d'un mauvais œil cette alliance « contre nature » avait fait des pieds et des mains pour en empêcher la concrétisation. Il était impératif pour Alger d'éviter l'encerclement militaire, car la sécurité du territoire national, avec un espace saharien, était difficile à contrôler.

Pour rester maîtresse du jeu politique au Maghreb, l'Algérie se devait donc de neutraliser, d'une manière ou d'une autre, ses puissants voisins. Après avoir connu des moments difficiles à la suite de l'accord d'Oudja que l'Algérie considérait comme étant dirigé contre elle, après avoir froissé l'escalade militaire en raison des accrochages aux frontières, les relations avec la Libye s'améliorent sensiblement et connaissent même une certaine embellie. Ce rapprochement avec la Jamahiriya était en fait prévisible, Alger faisant de nombreux « appels du pied » en sa direction et redoublant de bonnes intentions.

Lors du bombardement de Tripoli par l'aviation américaine, l'Algérie a immédiatement réagi en proposant son aide. Tout en

habitué le monde à des décisions aussi imprévues que spectaculaires. L'obsession militaire de Maamar el Kadhafi n'étonne plus personne. N'en est-il pas à sa huitième tentative ? En fait, le plus surprenant est l'attitude bienveillante de l'Algérie. La rapidité avec laquelle elle a répondu aux sollicitations libyennes a de quoi surprendre ; elle contraste avec son habituelle prudence et la réserve avec laquelle elle a toujours accueilli jusqu'ici les propositions de regroupement dont Kadhafi était l'instigateur.

### La rencontre d'In Amenas

Le 28 janvier 1986, le colonel Kadhafi rencontre le président Chadli dans le sud-est algérien (il faut croire que l'air du Sud inspire beaucoup des dirigeants maghébins). La discussion porte sur le futur regroupement. Selon une déclaration de l'APS, le communiqué final stipule : « Les deux parties ont étudié un document politique ayant trait à l'union entre la Libye et l'Algérie qui sera soumis à la direction des deux pays. » La presse algérienne, elle, sans vraiment s'emballer, présente l'évènement comme « le dialogue fraternel, enrichissant et créateur d'In Amenas ».

A partir de cette date commence un véritable ballet entre les deux capitales. Les visites de personnalités se multiplient. Mais le coup de théâtre se produit lorsqu'une importante délégation libyenne, avec à sa tête le

les responsables algériens devant le fait accompli. Le gouvernement d'Alger hésite et semble se faire tirer l'oreille. On remarque même une certaine tiédeur et un manque d'enthousiasme pour cette union réclamée avec insistance par les Libyens.

### L'économie d'abord

La réponse arrive par ce communiqué du bureau politique du FLN réuni le 16 juillet : « Le bureau politique a souligné le besoin de la démarche méthodique et de l'action responsable en vue de bâtir l'infrastructure matérielle, économique et politique requise pour toute œuvre unitaire qui se veut saine solide et viable; (...) Le bureau politique a souligné la fonction historique remplie par le traité de fraternité et de concorde, à cet égard, en tant que jalon dans l'action soutenue de construction unitaire<sup>2</sup>. »

Cette dimension économique a été réaffirmée par le discours du président Chadli, lors de l'ouverture de la 18<sup>e</sup> session du comité central du FLN : « La dimension économique représente le fondement sur lequel doit s'édifier un ensemble en mesure d'affronter le monde dans lequel la puissance économique est de plus en plus l'attribut essentiel de la souveraineté<sup>3</sup>. » Il est clair, à travers ces propos du chef de l'Etat, que la véritable préoccupation du régime d'Alger n'est pas tellement une union organique, mais davantage l'établissement de relations économiques suivies afin d'assurer de manière durable une certaine stabilité des relations bilatérales.

### Sur la base du Traité de Tunis

La démarche algérienne est simple. Elle répond à des préoccupations nationales dictées par les nécessités économiques. La référence au Traité de Tunis entre dans cette logique. Il s'agit en effet pour les responsables algériens d'amener, à un moment ou à un autre, les Libyens à y adhérer. Le traité algéro-tunisien, signé en 1983, auquel s'est jointe la Mauritanie a permis d'assainir un certain nombre de points de divergences. Ainsi, le problème du bornage des frontières, principale pomme de discorde entre voisins maghébins, a été définitivement aplani avec la Tunisie, la Mauritanie et le Mali. Le règlement de ces traités frontaliers a en effet permis de débloquent la situation et de dégeler les rapports inter-étatiques. Le texte du traité, largement inspiré par l'Algérie, pose comme préalable à tout rapprochement le règlement définitif des litiges de frontières. La Libye avait demandé à adhérer à cet accord, mais s'était refusé à régler, d'abord, le contentieux frontalier comme l'exigeait Alger (et le traité). Pour convaincre les Libyens des avantages du

traité de fraternité et de concorde, l'Algérie cite en exemple les relations avec la Tunisie. La coopération économique avec ce pays, si elle n'atteint pas les proportions souhaitées, connaît en effet quelques progrès<sup>4</sup>. Ainsi, la centrale thermo-électrique construite à

de la médiation saoudienne et la rencontre tripartite Hassan II, Fahd et Chadli afin de chercher une solution au conflit du Sahara occidental est un exemple. L'ouverture vers la Libye en est un autre. Seulement, cette bienveillance à l'égard de la Libye n'est pas sans danger. L'Algérie ne risque-t-elle pas d'être débordée par la fougue libyenne et l'empressement de Kadhafi à réaliser l'union ? Alger, tout en réitérant la nécessité de l'unité du Maghreb, joue sur du velours afin de ne pas compromettre les acquis de ces dernières années. Sauf si



Ras-Djinet (une centaine de kilomètres à l'est d'Alger) est présentée comme « une réalisation ayant des implications sociales et économiques non seulement sur le plan algérien mais également sur le plan maghrébin ».

En fait, cette politique de bon voisinage et de coopération bilatérale inaugurée par les Algériens rentre dans le cadre de la reconstruction de l'économie nationale et de la politique d'ouverture mise en place par l'équipe du président Chadli. La chute des revenus pétroliers, la faillite du modèle économique, les incohérences de la gestion ont installé l'Algérie dans un marasme sans précédent. Cet état de crise renforcé par les troubles intérieurs, la contestation sans cesse grandissante et le développement des idées démocratiques a obligé le régime à

ces quelques fausses notes sont venues troubler cette prudence algérienne. Lors de son passage à Alger, le numéro deux libyen, le commandant Jalloud, parle de la création d'un conseil présidentiel qui sera dirigé à tour de rôle par les deux chefs d'Etat, chacun pour une durée d'un an, de prérogatives touchant les affaires étrangères, la défense, l'économie et le plan. Il est en outre question de la création d'un parlement mixte et d'un tribunal fédéral.

### Une union, oui, mais...

Ces déclarations prématurées ont jeté l'embarras parmi les responsables algériens. Ces derniers, conscients de l'enjeu et des conséquences à court terme, vont faire machine arrière. Ceci d'autant plus que ni les Tunisiens ni les Mauritaniens n'ont été avertis, ce qui risquait de compromettre le Traité de Tunis auquel l'Algérie tient beaucoup. Le recul de l'Algérie se manifeste à travers sa réaction mitigée aux propos de Kadhafi. Ce dernier s'exprimant devant les députés de l'Assemblée nationale

### LES MARIAGES RATÉS DU COLONEL

- 1969 - union Egypte, Soudan, Libye.
- 1971 - « Union des républiques arabes » regroupant l'Egypte, la Syrie et la Libye.
- 1973 - « Union totale » Egypte, Libye.
- 1974 - union Syrie, Libye.
- 1981 - fusion Tchad, Libye.
- 1984 - union arabo-africaine (traité d'Oudja), Maroc, Libye.

réaffirmant son soutien à la Libye, elle n'hésite pas à jouer les bons offices auprès des Etats-Unis. Une façon comme une autre de s'attirer les bonnes grâces du colonel, solidement ébranlé par l'action brutale des Américains. De son côté, Kadhafi abandonne la « diplomatie sauvage » pratiquée jusqu'ici et entame une politique de charme en direction d'Alger. Le colonel libyen qui fustigeait le régime algérien, l'accusant même en 1974 d'avoir saboté l'union avec la Tunisie, se montre depuis peu un véritable courtisan. L'union à laquelle il appelle avec insistance aujourd'hui semble cependant quelque peu suspecte. Toutefois, le fougueux chef d'Etat libyen a

commandant Jalloud, débarque à Alger. La déclaration de ce dernier ne souffre d'aucun malentendu, il parle d'« un programme unioniste aux objectifs bien précis (...) mis au point d'un commun accord. » Ces propos jettent le trouble parmi les dirigeants algériens. Le colonel Kadhafi multiplie les déclarations. Il confie à un journal koweïtien que « la création d'une fédération entre les deux pays sera annoncée en novembre (...), cette fédération ouvrira la voie à une union entre les deux pays, ce processus pouvant déboucher à terme sur une fusion<sup>1</sup> ». Visible-ment, les Libyens veulent précipiter l'évènement et, comme à leur habitude, cherchent à placer

### QUELQUES PROJETS DE COOPERATION

- **Sidérurgie** : mise en place d'un groupe mixte pour étudier les voies et les moyens d'arriver à la complémentarité entre les deux sidérurgies.
- **Électronique** : projet de création de sociétés mixtes pour la réalisation de projets électroniques communs.
- **Branches mécaniques** : projets multiples retenus, boîtes de vitesse, moteur diesel, VLTT, VPU.
- **Aluminium** : projets de création de sociétés mixtes.
- **Industries de transformation** : projets de sociétés mixtes dans les industries du textile, électro-mécanique...

sortir de sa tour d'ivoire.

Les tentatives de rapprochement avec les voisins entrent certainement dans le cadre de cette nouvelle politique d'apaisement visant à réduire les tensions et à rechercher un règlement pacifique des conflits inter-maghrébins. L'acceptation

siens ni les Mauritaniens n'ont été avertis, ce qui risquait de compromettre le Traité de Tunis auquel l'Algérie tient beaucoup. Le recul de l'Algérie se manifeste à travers sa réaction mitigée aux propos de Kadhafi. Ce dernier s'exprimant devant les députés de l'Assemblée nationale

# Aït Menguelet : la Mutualité affiche complet

Il serait vain d'épiloguer sur le nombre de gens, dont de nombreux Kabyles, venus écouter le grand poète Aït Menguelet. Les services de sécurité de la salle de la Mutualité nous confiaient personnellement le chiffre de dix mille à l'intérieur et à l'extérieur.

Estimations fantaisistes d'après les responsables de Radio-beur, organisateurs de ce gala, qui fêtaient les vingt-quatre heures d'autorisation d'émettre de la CNCL ainsi que le sixième anniversaire de la station qu'ils animent. Ce qui est certain, c'est que, tant par le nombre de places réservées que celles achetées à l'entrée, il aurait été possible de remplir la salle du Zenith.

Succès encore plus phénoménal quand on sait qu'aucune affiche n'a été placardée dans Paris et que seule l'audience de la radio a permis cette affluence, ce qui constitue le meilleur sondage qu'il soit, prouvant, si besoin en était, que Radio-beur n'est pas une radio marginale comme certains s'évertuent encore à la caractériser.

Femmes, enfants, en famille, tous étaient venus, certains depuis midi

pour faire la queue devant les portes de la Mutualité. Dès 15 heures se succèdent le cortège des femmes qui s'évanouissent à leur entrée dans le hall, tant la foule est dense et l'atmosphère chauffée, et celui des enfants qui ont perdu un instant leurs parents.

## Ils sont venus, ils étaient tous là

Cela ressemblait à une véritable ambiance de kermesse populaire où chacun retrouvait un ami perdu de vue, des copains qu'on est heureux de retrouver dans un contexte culturel où l'on se sent un peu chez soi, malgré les cars de CRS qui entourent la Mutualité pour des raisons de sécurité.

La salle est pleine à craquer, du parterre où s'amassent les jeunes gens jusqu'à la scène, dans les traverses, et aux balcons dans lesquels un grand nombre de personnes debout empêchent d'apercevoir la scène. C'est avec une immense difficulté qu'escortée par mes charmantes amies de Radio-beur, Faïrouz et Malika, je parviens à attein-

dre, dans les coulisses avant le concert, Aït Menguelet, bien connu pour sa traditionnelle discrétion et son extrême courtoisie.

## Aït Menguelet : le plus grand chanteur algérien de Kabylie

C'est une ambiance de liesse populaire qui accueille les premiers accords de guitare, un public acquis d'avance et qui chante à l'unisson. Peu importe si, au fond de la salle, les clameurs et les battements de mains, le chœur improvisé des you-you par les femmes algériennes couvrent la voix de Lounis. Les accords de musique donnent le ton et font retrouver au fond de soi les paroles. Des femmes risquent des pas de danse, empêchées de poursuivre par la foule qui se masse jusqu'à la scène.

Quelques minutes avant le début du spectacle, mon amie Faïrouz me déclarait : « Tu vas voir, ils vont sûrement se mettre à danser. » C'était ne pas tenir compte du déferlement de tous ces gens venus

de toutes la région parisienne pour participer à cette communion fraternelle et aussi sans ceux qui, craignant de ne pouvoir entrer, ont bousculé les services de sécurité et forcé les portes avec ou sans billet. C'est un public impatient qui réagit vivement aux interventions de l'animateur du gala pour meubler les intermèdes. Lorsqu'il lance à la foule comprimée devant la scène « Reculez calmement, nous ne vou-



lons pas utiliser la force, nous sommes tous des immigrés ! », ce sont des sifflements assourdissants qui lui répondent. Ce qui ne l'empêche pas d'être applaudi à tout rompre quelques minutes après lorsqu'il hurle dans le micro : « Nous sommes tous de Kabylie, nous sommes tous d'Algérie ! »

Bref, ils ne sont pas là pour écouter parler mais pour entendre Aït Menguelet et ils le font comprendre à leur manière. C'est un public extrêmement exigeant qui manifeste au moindre dérapage technique de la sono dû à un mauvais réglage des services de la Mutualité, agacement qui s'ajoute aux problèmes d'acoustique provoqués par une salle surchargée. Un ami de Radio-beur me confie : « C'est toujours comme ça quand c'est nous qui organisons, c'est culturel ! Les gens ont besoin de s'exprimer, de se défouler. Depuis le dernier concert que nous avons organisé en mai 1987, des centaines de gens nous ont téléphoné pour réclamer un autre gala. Maintenant ils l'ont, alors ils font "leur" concert. »

Myriam

# Femmes d'Algérie

« Légendes, traditions, histoire, littérature »  
de Jean Dejeux

Au commencement étaient les graffitis, les gravures rupestres et les légendes de pétrification. Par la pierre et dans la pierre, la femme était réduite au silence, livrée à la malédiction par les puissances du ciel ou par les forces occultes : par le destin qui frappe et qui punit les désirs mauvais, les intentions perverses et les regards interdits, ou encore les gestes frappés de tabou. Les traditions algériennes foisonnent de légendes ayant des résonances avec bien des mythologies gréco-romaines. Dans telle région, tel rocher, par exemple, c'est la fiancée maudite, métamorphosée en pierre pour une faute à coloration sexuelle. Toutes ces légendes ne sont évidemment pas propres à la seule Algérie ; on peut en trouver d'un bout à l'autre du Maghreb, et ailleurs, dans d'autres pays du bassin méditerranéen.

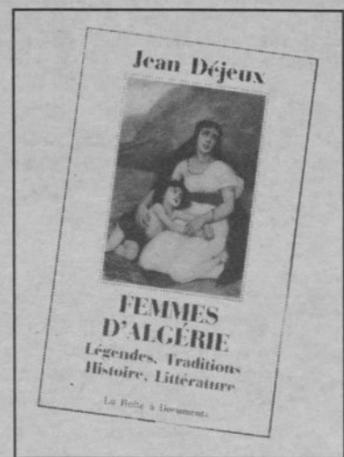
Dans cette première partie, il est aussi question du mythe d'Antinée, créé par Pierre Benoit (1866-1962) avec son *Atlantide* (1919). Nous sommes toujours dans la pierre, au « pays de la peur », au Hoggar, dans la cité forteresse protégée par la pierre. Antinée, la vamp de ce célèbre roman, ressuscite par le mythe de ce paysage pierreux. La femme n'est pas soumise au silence ; le romancier lui invente des discours, mais cette narration n'est qu'imaginaire. Nous ne sommes pas encore dans l'histoire.

Au commencement du Maghreb arabisé était la Kahina. Nous sommes dans la seconde partie du livre.

Cette femme berbère, dite reine, polarise la résistance à l'invasisseur arabe après la mort de Kusayla en 686, qui avait le premier tenu tête — avant de se convertir à l'islam — aux Orientaux déferlant sur « le lointain perfide », selon l'expression du calife Omar.

## De Kahina, Jeanne d'Arc du Maghreb...

Très nombreux sont ceux, historiens, romanciers, poètes, dramaturges qui ont écrit sur l'héroïne berbère. On a parlé d'elle comme de la Déborah berbère ou de la Jeanne d'Arc du Maghreb. La fiction littéraire reprend le geste et transfigure l'histoire. Elle nous apparaît comme une figure de légende



mais, cependant, il y a des faits historiques établis à côté du mythe et, de nos jours, on continue à écrire sur Kahina.

Du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle inclus, au gré des chroniques, des traditions, des contes, des chants épiques et de l'histoire apparaissent des figures de femmes dont la mémoire collective a retenu les noms, selon les régions de l'Algérie. Certaines peuvent être revendiquées aussi bien par la Tunisie que par l'Algérie, ainsi la Kahina, ainsi également la Djazya. D'autres, par contre, ne sont connues qu'en Algérie. Leurs histoires sont d'abord rapportées par la tradition orale si bien qu'il existe parfois plusieurs versions d'un conte ou d'un chant. De quelques jalons retenus sont passés en revue des portraits, depuis la Djazya, Bent-el-Khass et les héroïnes des Troud, jusqu'aux femmes célèbres de Touggourt chez les Ben Djellab, en passant par Euldjia Ben Bouaziz et Oumm Hani. Quelques pages plus loin, on découvre des héroïnes appartenant au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, depuis Messaouada de Ksar-el-Hiran (en 1842) à Ourida Meddad durant la guerre d'Algérie. Les légendes sont moins nombreuses, elles, qu'autrefois : des témoins ont vu et rapporté les faits et les événements. L'intérêt est de repérer cette présence des femmes dans les combats, ou même de tête ou de commandement. Sont retenus ici quelques jalons, depuis cette Messaouada jusqu'aux combattantes de la dernière insurrection algérienne, en passant par le siècle dernier, par Lalla Fatma N'Soumer et Souraya,

ainsi que cette femme de commandement et d'organisation que fut Aurélie Tidjani.

## A Aïcha, la poétesse de Bougie

Au commencement était le silence des femmes, symbolisé par la pétrification, mais dans les traditions anciennes et dans l'histoire elle-même, on nous montre combien les Algériennes ont su prendre la parole et l'épée pour s'imposer dans la société au cours des combats légendaires, en même temps bien historiques. Cette troisième partie, « Par la plume », met en lumière quelques femmes écrivains. Par la plume et aussi par la pensée. Sont d'abord mentionnées ici quelques femmes des siècles passés ayant brillé en leur temps et dans leur société. On peut citer Aïcha, la poétesse de Bougie, ou Zidit au XII<sup>e</sup> siècle qui s'était taillée une célébrité de science et de sainteté. Une autre femme de cœur et de piété (décédée en 1904) s'appelle Lalla Zeyneb. Isabelle Eberhardt (1877-1904), quant à elle, est toute préoccupée par sa quête spirituelle et sa propre solitude intérieure. Dans l'Algérie actuelle, il y a comme un engouement pour cette femme de lettres.

Nombreuses aussi sont les femmes qui, comme elle, ont écrit. On a souvent reproché aux premiers écrivains de verser souvent dans les clichés et les stéréotypes, mais cela n'est pas toujours vrai. La grande période de la littérature des femmes (non pas nécessairement militantes

féministes) se situe entre 1919 et 1939. Nous comptons soixante-cinq œuvres : romans et récits écrits par vingt-trois auteurs. Deux auteurs ont pris des pseudonymes : Rosine Boumendil, signant Elissa Rahiss, et Berthe Durant-Thiriot, signant Senta-Djebel. Autre période, celle de 1941 à 1962 inclus : trente-cinq romans et récits avec vingt-quatre auteurs, dont quatre déjà recensés dans la période précédente. De plus, l'étude de la littérature judéo-maghrébine de langue française, celle des sépharades en particulier, signalée comme recherche en cours, apportera un témoignage et une connaissance des plus probants.

Les auteurs féminins de l'Algérie d'aujourd'hui (Taos Amrouche, Assia Djebar, Leïla Sebbar...) figurent pour la plupart dans plusieurs anthologies de littérature d'expression française, ou ont des notices dans des dictionnaires bio-bibliographiques. Sur le plan statistique, nous pourrions compter entre 1962 et 1986 inclus plus de quatre-vingt algériennes ayant publié romans, nouvelles ou poèmes.

Du silence des légendes de pétrification, les femmes d'Algérie entrent dans l'histoire et s'expriment par la plume. Elles ont pris la parole et imposé leur présence, disant Je, par cette expression de la personne qu'est l'écriture.

Zohra TASSEDRITH

■ La Boîte à documents (Diffusion Chiron, 40, rue de Seine, 75006 Paris), 1984, 334 pages, 150 F.

## Rogne et grogne à l'université

L'université d'Oran comprend deux grandes facultés, celles de Bir-el-Djir, de caractère technologique et scientifique, et celle de El-Senia, plus tournée vers les sciences sociales. Toutes les deux regroupent environ trente mille étudiants qui s'entassent dans un campus situé à six kilomètres en dehors de la ville d'Oran.

La grève démarre, début octobre, dans le prolongement de celle d'Alger et de Constantine, en protestation contre l'arrêté ministériel du 3 août 1987, portant sur l'évaluation des études dont le but est de renforcer la sélection. Ainsi, les étudiants n'ont le droit de doubler qu'une seule fois dans le tronc commun et une fois dans la spécialité. Si un étudiant obtient une note inférieure à 7 sur 20 dans un module (UV), il n'aura pas le droit à une cession de rattrapage en septembre. Il devra redoubler l'année et quel que soit le nombre de modules obtenus. L'arrêté réformait en même temps le statut du post-graduation (préparation au troisième cycle). Désormais, on y accède qu'aux conditions d'avoir une moyenne égale ou supérieure à 12 sur 20, vingt-six ans maximum et sans droit à l'attribution de chambre universitaire.

Dès lors, la grogne s'installe et démarre le cycle des assemblées générales dans différents instituts. La discussion sur le texte ministériel a abouti à son rejet, les étudiants protestant sur le principe de non-consultation. La grève est décidée et un comité de grève de quatre à cinq membres par institut est mis en place. Les délégués constituent un comité pédagogique central et décident d'une grève illimitée

La rentrée universitaire de cette année se déroule sous le signe d'un mécontentement généralisé des étudiants qui se plaignent de leurs conditions de travail et de la non-représentativité de leurs délégués. Dans ce contexte, l'arrêté ministériel visant à renforcer la sélection a servi de détonateur.

Partie d'Alger, la grève s'est étendue à plusieurs universités du pays. En ce mois de décembre, si les cours ont repris partiellement à Alger, Bejaïa, et plus complètement à Tizi Ouzou, la grève demeure largement suivie à Constantine et totalement à Oran. Une commission nationale des étudiants est mise sur place dans le courant du mois de novembre ; elle siège depuis à l'université de Tizi Ouzou. Elle se veut l'expression de la volonté des étudiants de disposer d'une organisation syndicale démocratique. Les débats en son sein n'ont pas tranché définitivement sur la question de l'indépendance vis-à-vis de l'organisation officielle, l'UNJA, à cause d'une influence attribuée au PAGES très présent dans la grève, notamment à Alger.

Rendons-nous à Oran où la grève est générale depuis deux mois.

jusqu'au retrait de l'arrêté d'août. Dans le même temps, un cahier de revendications rédigé sur les modalités d'évaluation, les différents problèmes matériels et enfin la formulation d'une demande pour une meilleure représentativité politique.

En effet, si l'ancien comité pédagogique n'est pas contrôlé entièrement par l'UNJA, par contre il dépend totalement, sur le plan matériel et politique, du bureau de Wilaya des étudiants, organisme qui regroupe différents éléments et sections de l'UNJA. Son investissement depuis la grève par de nouveaux membres étudiants lui fait changer quelque peu et son contenu et sa nature. Cependant, la revendication explicite d'un syndicat autonome et indépendant des structures du parti n'est pas avancée.

Parmi les actions menées par les grévistes, on ne signale aucun débordement, prouvant l'esprit de responsabilité des étudiants. Ils ont même demandé à être

reçus par le ministère de tutelle pour pouvoir exprimer leurs doléances. A la délégation partie sur Alger, il lui a été signifié par monsieur Brerhi un refus court mais ferme, renvoyant le problème au niveau des étudiants. Il leur propose de trouver par eux-mêmes des solutions dans le cadre institutionnel existant.

Le ministre laisse donc la porte entrouverte pour une solution à venir. Entre-temps, la délégation avait été reçue par Mohamed Cherif Messaadia, numéro deux du parti, lequel s'est enquis de la situation auprès des membres de l'UNJA faisant partie de la représentation estudiantine.

Au retour de la délégation à Oran, une assemblée générale décide de refuser les conseils du ministre et de poursuivre la grève. Les grévistes saisissent, alors, plusieurs organismes locaux, la wilaya et la presse régionale. Mais en vain. La lettre envoyée à *El Djemhouria* n'a même pas été publiée.

La dernière entreprise du mouvement de grève en direction du gouvernement est la participation des délégués d'Oran à la coordination nationale des étudiants pour une tentative de réception par le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, monsieur Belkaid, à la date du 22 novembre 1987.

Ce dernier, fraîchement nommé, les a éconduits, non sans heurts avec les forces de l'ordre, puisque une dizaine d'étudiants ont été appréhendés puis relâchés. Depuis, la grève continue et le moral ne semble pas décliner.

Nadia AMOURA

### PETITION DES ETUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Durant les travaux de la deuxième CNFS, les délégués étudiants ont contesté l'arbitraire des décisions prises et ont demandé à ce que les textes soient réalisés non pas en vase clos mais dans un cadre démocratique, garantissant la large participation de toutes les composantes de la communauté universitaire.

Paradoxalement, aux recommandations de la deuxième CNFS, le ministère de l'enseignement supérieur a promulgué un arrêté datant du 3 août 1987 abrogeant celui du 23 septembre 1984 sans la participation des principaux concernés.

Nous signataires de cette pétition (étudiants et enseignants) :

- exprimons notre refus vis-à-vis du contenu et de la façon dont cet arrêté a été élaboré ;
- exigeons son abrogation ainsi que la convocation d'un séminaire national pour les vacances d'hiver de l'année en cours, où tous les concernés fixeront démocratiquement les modalités d'évaluation et de progression pédagogiques ;
- réaffirmons notre profonde adhésion à la plate-forme de revendications nationale adoptée lors de la deuxième conférence nationale, et notre attachement aux acquis de l'indépendance et à la démocratisation de l'enseignement.

Bab-Ezzouar, le 22 octobre 1987

### REMANIEMENT

A la fin novembre 1987, le président Chadli a procédé à un réaménagement technique du gouvernement portant sur cinq ministères. Abdelhak Brerhi est ministre de la Jeunesse et des Sports ; Mostefa Benamar, ministre de l'Education et de la Formation, Aaboubaqr Belkaid, ministre de l'Enseignement supérieur, Mohamed Nabi, ministre du Travail et des Affaires sociales, Mohand-Amokrane Cherfi, ministre du Commerce.

Le moins que l'on puisse dire de ce mini-remaniement est qu'il n'a aucune signification politique de grande portée. On note cependant que Brerhi, usé par les différentes grèves universitaires qui se sont succédées depuis 1980, auxquelles il n'a eu qu'à faire des promesses, change de portefeuille.

Par ailleurs, les deux seules femmes du précédent gouvernement, mesdames Zhor Ounissi et Leïla Tayeb, respectivement ministre de l'Education nationale et vice-ministre chargée de l'enseignement secondaire ont été évincées. Le gouvernement serait-il devenu misogyne ? Le plus surprenant, et qui ramène à la mémoire, au moins deux nouveaux ministres : Belkaid et Benamar avaient appartenu à l'opposition au régime dès le lendemain de l'indépendance.

Ils étaient membres du PRS et représentaient ce parti quand il a subi la répression à la direction du FFS. Avec Ali Amar, président de l'Amicale des Algériens en Europe, le pouvoir a ainsi trouvé une filière inattendue à son renouvellement du personnel.

### DÉCÈS

Messaoud Zeggar, le célèbre milliardaire connu pour être le représentant financier occulte de Boumédienne aux Etats-Unis, est mort d'une crise cardiaque fin novembre à Madrid. Messaoud Zeggar avait défrayé la chronique internationale en 1977, lorsqu'il avait affrété un avion privé pour kidnapper sa sœur du Canada et la faire rentrer de force en Algérie. Le riche algérien n'appréciait pas du tout que sa sœur Dalila soit mariée à un chrétien, en l'occurrence Maschino. En Algérie, le nom de Zeggar est devenu plus connu de l'opinion publique lorsque le personnage est tombé en disgrâce à l'arrivée de Chadli au pouvoir. En effet, Messaoud Zeggar a été traduit devant la Cour des comptes et condamné à une peine d'emprisonnement. D'aucuns pensaient que c'était là un règlement de comptes entre clans du régime. Peu après, Zeggar est gracié par Chadli.

## BREVES R E V E BREVES

### ARMÉE

La crise économique frappe de plein fouet le secteur le mieux préservé des différents budgets nationaux : l'armée. En effet, sur quatre conscrits, on en prend qu'un seul.

Les permissions, hier denrée rare, sont aujourd'hui monnaie courante et très longues, allant jusqu'à deux mois. La cause de ce phénomène est évidente, elle est due au manque de nourriture. Par ailleurs, on signale un rationnement draconien des tenues militaires. Dans cette catégorie, ce sont les pataugas qui manquent le plus.

Tous ces facteurs contribuent à saper le moral des soldats et les sous-officiers ressentent un sentiment de frustration devant le train de vie que mènent les officiers. Même ces derniers commentent à devenir mécontents devant cette situation qu'ils n'ont jamais connue auparavant.

### EXPULSION

Mustapha El-Megualti a été expulsé le 4 décembre dernier de l'Espagne vers l'Algérie. Agé de trente-huit ans, Mustapha est membre du MDA. Il est le premier ressortissant algérien à être expulsé vers son pays par le gouvernement espagnol, il avait été interpellé par la police le 2 décembre 1987 à Barcelone. Auparavant, le 13 novembre, trois militants du MDA se sont vus interdire la tenue d'une conférence en Espagne sur le thème de « La situation des droits de l'homme en Algérie ». Interpellés eux aussi le lendemain, ils ont été ensuite reconduits à la frontière où ils ont pris un avion vers la Suisse. Cette conférence était organisée par le MDA et non par l'ensemble de l'opposition comme l'avait indiqué *El Pais* du 10/10/87.

Ces deux événements éclairent la nature des rapports entre l'Espagne et l'Algérie, désormais bâtis sur la collaboration des polices.

Libre Algérie n° 8, décembre 1987  
BP 89, 75922 CEDEX 19

Journal fondé par Ali Mécili,  
assassiné à Paris le 7 avril 1987

Directeur de la publication : Youcef Djedra  
Commission paritaire n° 69 258 - Dépôt légal n° 15986  
Composition et impression : Rotographie - Montreuil

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

A retourner à Libre Algérie, BP 89, 75922 CEDEX 19  
accompagné d'un chèque de 100 FF, à l'ordre de APIDI, pour un an.